

PCDR Brugelette

Partie II:
Participation de la
population
(octobre 2016)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A21L	Agenda 21 local
AD	Agent de Développement de la FRW
AAU	Équipe d'assistance architecturale et urbanistique de la FRW, devenue l'ATePa (voir ci-dessous)
AIS	Agence immobilière sociale
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AMO	Service d'Aide à la jeunesse en Milieu Ouvert
ANPEM	Association Nature et Protection des Espèces menacées asbl
ATePa	Équipe 'Assistance Territoire & Patrimoine' de la FRW
CCA	Conseil consultatif des Aînés
CCATM	Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
CLDR	Commission locale de Développement rural
CPAS	Centre public d'action sociale
CRAT	Commission régionale d'Aménagement du Territoire
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du SPW
DR	Développement rural
f.f.	Faisant fonction
FRW	Fondation rurale de Wallonie - <i>Organisme d'accompagnement</i>
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GACIEB	Groupement des Artisans, des Commerçants, des Indépendants et des chefs d'Entreprises de Brugelette
GT	Groupe de Travail
HP	Habitat permanent
IMP	Institut médico-pédagogique
JNC	Joining Nature and Cities - <i>Auteur de PCDR</i>
MCA	Maison culturelle d'Ath
ODR	Opération de Développement rural
PCM	Plan communal de Mobilité
PCDN	Plan communal de Développement de la Nature
PCDR	Programme communal de Développement rural
PMR	Personnes à mobilité réduite
RAVeL	Réseau autonome de Voies lentes
ROI	Règlement d'ordre intérieur
SAR	Site à réaménager
SI	Séance d'information
SPW	Service public de Wallonie
SRPE	Site de réhabilitation paysagère et environnementale
TEC	Transports en commun - <i>Opérateur de transport public actif sur le territoire wallon</i>

TABLE DES MATIÈRES

I.	POINTS DE REPÈRES DE L'ODR/A21L	1
I.1.	LIGNE DU TEMPS DE L'ODR/A21L.....	1
I.2.	ÉLABORATION DU PCDR.....	2
I.3.	RELAIS COMMUNAUX	2
II.	PRÉSENTATION DE LA FRW	3
III.	SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE BRUGELETTAIS.....	4
III.1.	DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE	4
III.2.	RÉHABILITATION DU SITE DE LA SUCRERIE.....	5
IV.	PHASE D'INFORMATION	7
IV.1.	INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL.....	7
IV.2.	INFORMATION AU PERSONNEL COMMUNAL	7
IV.3.	INFORMATION À LA POPULATION	7
V.	PHASE DE CONSULTATION	11
V.1.	ENTRETIENS INDIVIDUELS	11
V.1.1.	<i>Objectifs.....</i>	<i>11</i>
V.1.2.	<i>Publics et structures rencontrées</i>	<i>11</i>
V.1.3.	<i>Méthodologie de consultation</i>	<i>11</i>
V.1.4.	<i>Synthèse des résultats.....</i>	<i>11</i>
V.2.	GROUPES DE TRAVAIL	13
V.2.1.	<i>Calendrier</i>	<i>13</i>
V.2.2.	<i>Campagne de communication.....</i>	<i>13</i>
V.2.3.	<i>Déroutement.....</i>	<i>13</i>
V.2.4.	<i>Résultats.....</i>	<i>13</i>
VI.	DESIDERATA DE LA POPULATION	22
VII.	COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL.....	24
VII.1.	APPEL À CANDIDATURE.....	24
VII.2.	COMPOSITION.....	24
VII.2.1.	<i>Composition de juin 2014 à août 2016.....</i>	<i>24</i>
VII.2.2.	<i>Mise à jour de la composition en août 2016.....</i>	<i>24</i>
VII.3.	CALENDRIER ET SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE LA CLDR	25
VII.3.1.	<i>Séance du 19 juin 2014 – Installation.....</i>	<i>25</i>
VII.3.2.	<i>Séances des 9 et 15 décembre 2014 – Diagnostic partagé.....</i>	<i>25</i>
VII.3.3.	<i>Séance du 30 juin 2015 – Stratégie & Liste des projets.....</i>	<i>26</i>
VII.3.4.	<i>Séance du 22 septembre 2015 – Travail sur les fiches-projets.....</i>	<i>27</i>
VII.3.5.	<i>Séances du 09 novembre 2015 – Priorisation des projets.....</i>	<i>27</i>
VII.3.6.	<i>Séance du 21 avril 2016 – Réhabilitation du Site de la sucrerie.....</i>	<i>28</i>
VII.3.7.	<i>Séance du 06 juillet 2016 – Présentation des fiches-projets</i>	<i>28</i>
VII.3.8.	<i>Séance du 13 septembre 2016 – Concours photos de la FRW.....</i>	<i>29</i>
VII.3.9.	<i>Séance du 11 octobre 2016 - Approbation de l'avant-projet de PCDR et choix de la première convention-faisabilité.....</i>	<i>29</i>
VIII.	CONSULTATIONS CIBLÉES	30
VIII.1.	THÉMATIQUES CIBLÉES.....	30
VIII.1.1.	<i>Mobilité douce.....</i>	<i>30</i>
VIII.1.2.	<i>Sécurité routière.....</i>	<i>30</i>
VIII.2.	TRAVAIL SUR LE CONTENU DES FICHES-PROJETS.....	30
VIII.2.1.	<i>Vie associative et culturelle.....</i>	<i>30</i>

VIII.2.2.	<i>Cœur de Brugelette</i>	31
VIII.2.3.	<i>Déplacement au fil de la Dendre</i>	31
VIII.2.1.	<i>Rencontre avec la MCA</i>	31
VIII.2.2.	<i>Rencontre avec le Groupe One</i>	31
VIII.2.3.	<i>Interpellation par le AMO ARPEGE</i>	32
VIII.2.1.	<i>Agriculture</i>	32
VIII.2.2.	<i>Pré-relecture des fiches-projets du PCDR</i>	32
VIII.3.	CONSULTATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR	32
IX.	PROJETS INITIÉS PAR LA DYNAMIQUE DU PCDR - LOTS « ZÉRO »	34
IX.1.	METTRE EN RÉSEAU LES INDÉPENDANTS BRUGELETTAIS - CRÉER LE GACIEB	34
IX.2.	METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CARRIER DE MÉVERGNIES - CRÉER LE MAP	34
IX.3.	METTRE EN VALEUR LES TALENTS DE L'ENTITÉ - ORGANISER UN "WEEK-END WALLONIE BIENVENUE"	35
IX.4.	PROMOUVOIR LES LOGEMENTS KANGOUROU	35
IX.5.	PROMOUVOIR L'UTILISATION DE CHEMINS ET SENTIERS POUR LES DÉPLACEMENTS DOUX	36
IX.6.	AMÉNAGER DES VOIRIES EN FAVEUR DES USAGERS LENTS – REFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME A CAMBRON-CASTEAU	36
IX.7.	VIABILISER LE SITE DE LA SUCRERIE – PROJET QUARTIER NOUVEAU	36
X.	ACTIONS ET PROJETS MENÉS PENDANT L'ÉLABORATION DU PCDR	37
X.1.	METTRE EN PLACE UNE CCATM	37
X.2.	PROPOSER UN SERVICE DE TAXI SOCIAL	37
X.3.	SENSIBILISER LA POPULATION BRUGELETTAISE À LA PROPRETÉ PUBLIQUE - PARTICIPER À L'ACTION « GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS »	37
X.4.	FLUIDIFIER LE TRAFIC LIÉ AU PARC PAIRI DAIZA - CRÉER UN CONTOURNEMENT "SUD"	37
X.5.	S'INTÉGRER À LA DYNAMIQUE CULTURELLE DE LA WALLONIE PICARDE - PARTICIPER AUX "400 COUPS" DANS LE CADRE DE MONS 2015	37
X.6.	RÉHABILITER LE SITE DE LA SUCRERIE - ÉTABLIR UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ ENTRE LA COMMUNE DE BRUGELETTE ET LE GACIEB	38
X.7.	CONTRIBUER AU BIEN VIVRE ENSEMBLE EN MILIEU RURAL - CRÉER UN ÉVÈNEMENT THÉÂTRAL PARTICIPATIF	38
X.8.	ÉTOFFER L'OFFRE EN LOGEMENTS ADAPTÉS POUR LES SÉNIORS – PROJET IMMOBILIER DU CPAS	38
XI.	CONCLUSION	39
XII.	ANNEXES DE LA PARTIE 2	40

I. POINTS DE REPÈRES DE L'ODR/A21L

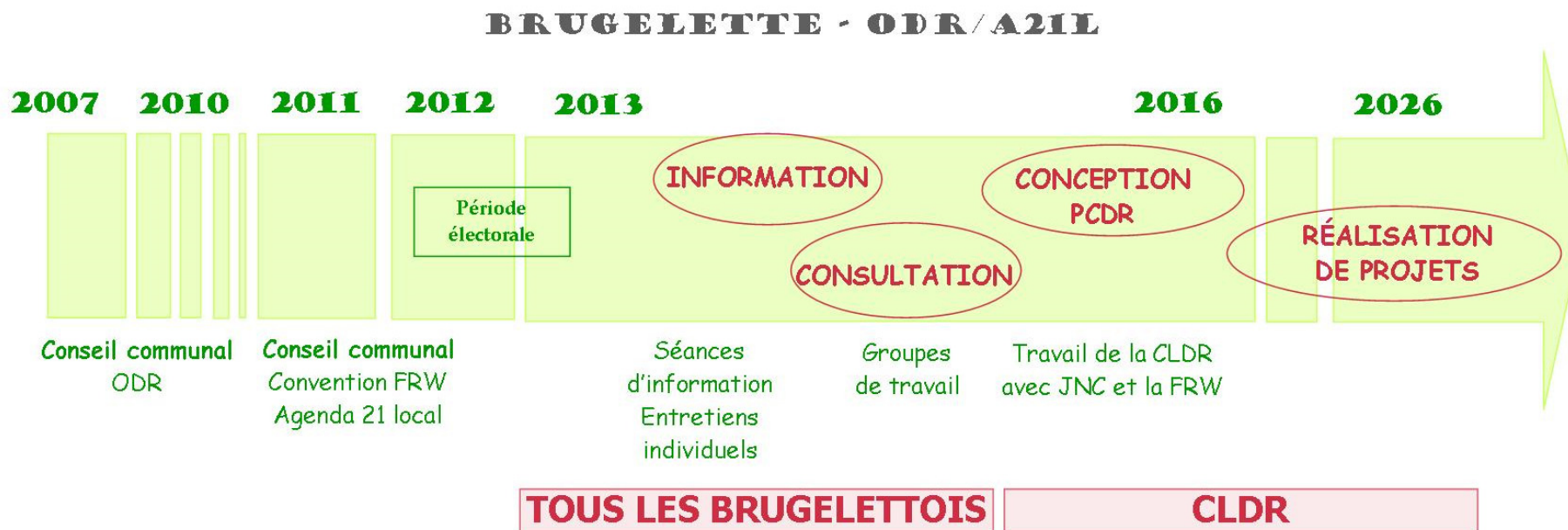
I.1. LIGNE DU TEMPS DE L'ODR/A21L

La Commune de Brugelette a marqué son intérêt pour le lancement d'une ODR dès 2007.

En 2011, suite à la demande du Ministre LUTGEN auprès de la FRW d'accompagner la Commune de Brugelette, le processus a été initié, y adjoignant la dimension d'A21L.

Et en 2013, le travail collaboratif entre la Commune, JNC, la population et la FRW a réellement débuté.

Les principales étapes de cette ODR/A21L sont présentées sur la ligne du temps ci-dessous.



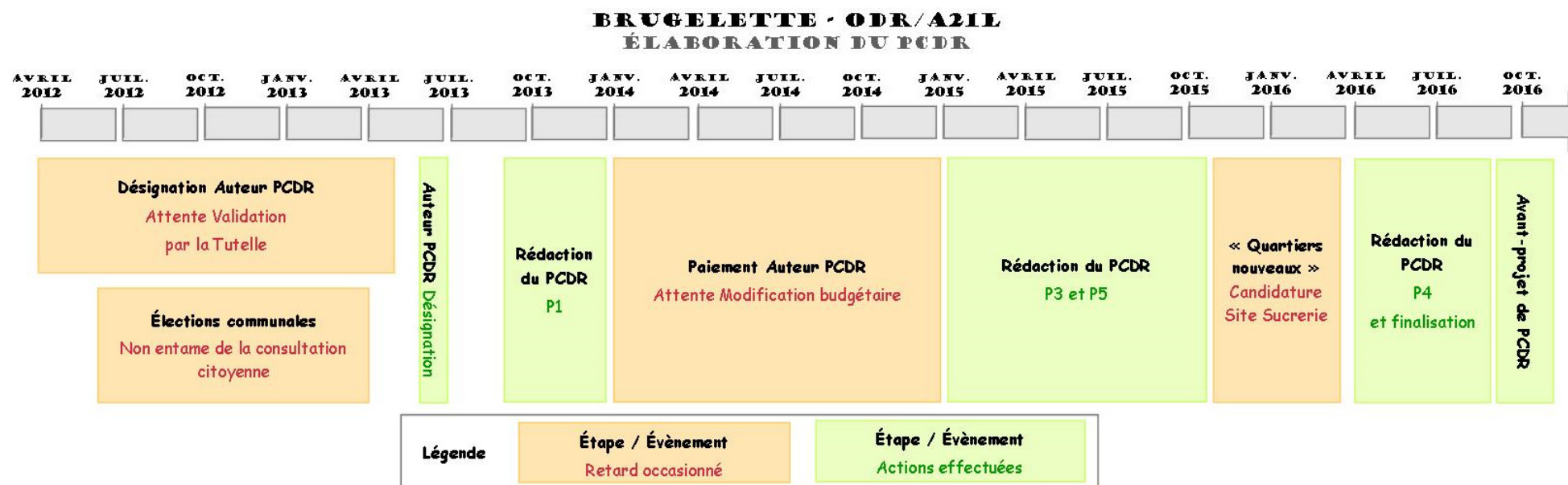
Les actes officiels des autorités communales et régionales concernant l'initiation de l'ODR/A21L à Brugelette et leur suivi par la FRW figurent en Annexe 1.

Les documents relatifs à la validation de l'avant-projet de PCDR sont présentés dans un feuillet distinct intitulé « Documents administratifs de validation du PCDR ».

I.2.ÉLABORATION DU PCDR

L'élaboration du PCDR de Brugelette s'est étalée sur environ 4 années. Plusieurs évènements expliquent ce délai ; ils sont illustrés sur la ligne du temps ci-après. Les périodes encadrées en vert sont celles où JNC s'est effectivement attelé à la rédaction du PCDR.

La période qui a précédé la désignation de l'auteur de PCDR a été mise à profit par la FRW pour effectuer des lectures de terrain. Et l'année 2014 a été dédiée aux groupes de travail thématiques, à l'installation de la CLDR et à la constitution du diagnostic partagé.



I.3.RELAIS COMMUNAUX

Afin de faciliter les échanges entre la Commune et les différents partenaires, deux personnes ont été désignées au sein de la Commune :

- Didier STREBELLE, Premier Échevin, en charge du Développement rural ;
- Véronique GASPARD, Responsable du Service Urbanisme, Relais communal de l'ODR/A21L.

II. PRÉSENTATION DE LA FRW

Établissement privé d'utilité publique, la FRW œuvre depuis 1979 à la reconnaissance et à l'application de la politique de développement rural. Le but de cette politique est de dynamiser les communes rurales et d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie de leurs habitants.

La FRW s'est dotée d'un conseil d'administration, représentant toutes les formations politiques démocratiques composant le Parlement wallon. Ce pluralisme politique garantit son indépendance et sa crédibilité.

Au quotidien, la FRW exerce un rôle de relais, de conseil, de dynamisation et d'expertise :

- auprès des habitants, de leurs associations, des pouvoirs locaux et des autres niveaux de pouvoirs ou institutions ;
- auprès de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Union européenne.

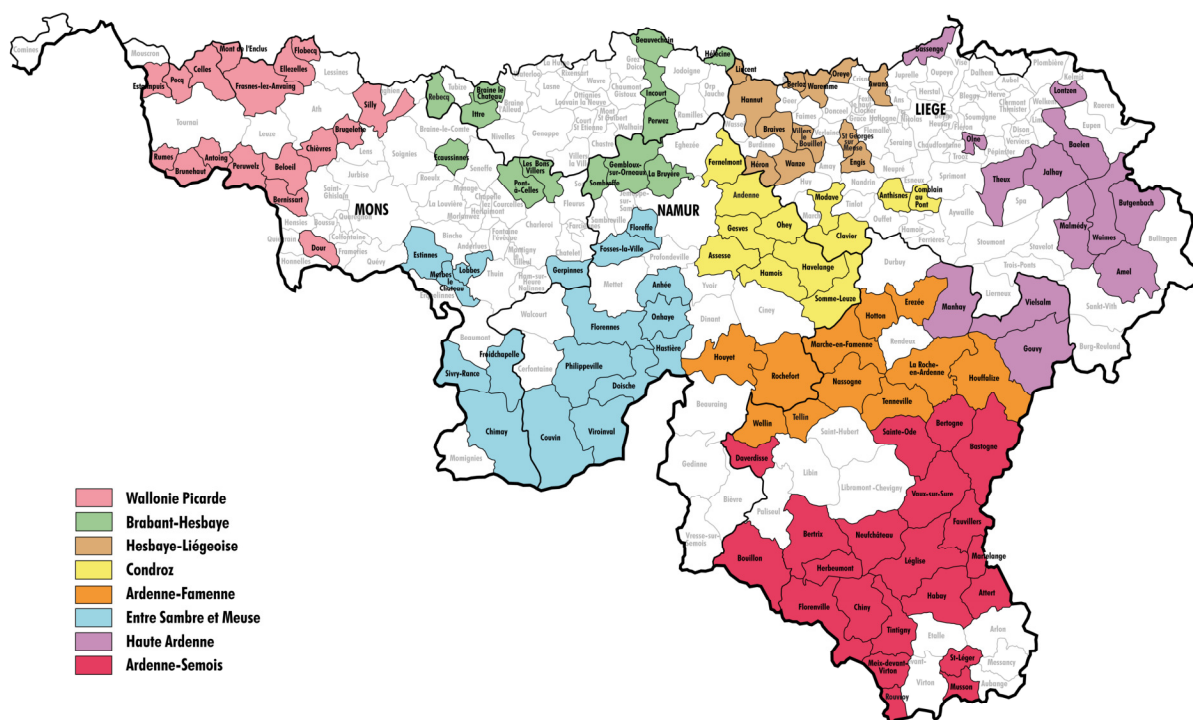
Cent dix-sept communes sont à ce jour accompagnées par les AD de la FRW. Ceux-ci sont basés, sur le terrain, dans huit bureaux régionaux (dont les territoires d'action communaux sont repris sur la carte ci-après).

L'accompagnement de la Commune de Brugelette est assuré par le bureau Wallonie Picarde situé à Frasnes-lez-Anvaing. Cette équipe pluridisciplinaire est composée de neuf AD et d'un agent administratif ; elle assure l'accompagnement des communes rurales de la Wallonie picarde (Hainaut Occidental).

Cette équipe est épaulée dans ses missions par des unités plus spécifiques de la FRW : ATePa, Cellule Europe et Prospective, Centre d'activation des ressources documentaires, Cellule Communication, Équipe PCDN, etc.

L'approche du terrain se caractérise par le partenariat local et régional, la consultation de la population et l'utilisation d'une ingénierie propre.

Opérations de développement rural accompagnées par la FRW



Janvier 2016



III. SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE BRUGELETTAIS

III.1. DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Un des atouts des AD est d'avoir une bonne maîtrise du territoire des communes qu'ils accompagnent. La connaissance des noms des lieux, des voiries et d'autres éléments du territoire crédibilise les échanges avec la population et la commune, et facilite la compréhension des propos recueillis lors de la consultation.

Lecture du territoire par les AD

En juillet et août 2012, l'AD en charge de la Commune de Brugelette a parcouru le territoire de l'entité. La plupart des déplacements ont été réalisés à pied ; en effet, les distances entre les villages sont relativement courtes, et les observations y sont plus pointues. Cette première lecture du territoire a permis de familiariser l'AD avec les noms de voiries, les paysages, le bâti, etc., et également d'avoir de premiers échanges informels avec la population.

L'équipe régionale « Wallonie picarde » de la FRW a effectué une lecture de terrain en octobre 2012 afin de poser un regard extérieur sur l'entité et son fonctionnement et de permettre, ultérieurement, une lecture éclairée des différents documents produits dans le cadre du PCDR.



Présentation du territoire par la Commune

En septembre 2013, la Commune a organisé une visite plus approfondie, pour JNC et la FRW, de deux anciens sites industriels désaffectés : le Site de la sucrerie et le Site de l'ancienne chicorée Lucas¹.

En novembre 2015, la Commune a invité, en présence de JNC et des AD, le Service extérieur d'Ath du SPW/DGO3/DR afin qu'il puisse prendre connaissance du territoire, de ses potentialités, et des pistes de projets du PCDR.



¹ Dit « Site Lucas », sis Rue des Déportés à Brugelette, faisant l'objet d'un arrêté provisoire de reconnaissance en SAR datant du 10 juin 2014.

III.2. RÉHABILITATION DU SITE DE LA SUCRERIE

Le site de la Sucrierie représente une soixantaine d'hectares de terres industrielles à réaffecter en plein cœur de Brugelette (à une centaine de mètres de la Grand Place). Il s'agit d'un enjeu de taille pour le redéploiement de la Commune ; cela a été perçu par les différents acteurs de cette ODR/A21L. Différentes actions et procédures ont abouti ou ont été initiées durant cette opération afin que la réhabilitation soit intégrée dans cette entité rurale.

Statuts du site

Par Arrêté ministériel du 20 octobre 2015, le site de la Sucrierie a été reconnu comme SRPE.

Il était propriété des Sucrieries Tirlementoises jusqu'en novembre 2015 ; depuis lors, la Région wallonne en est devenue propriétaire.

Réflexions sur l'avenir du site durant l'ODR/A21L

Lors de la consultation citoyenne, la réhabilitation du site de la Sucrierie est apparue comme un enjeu de taille pour l'avenir de la commune. Dans la mesure où l'ODR porte sur une réflexion à long terme (les dix prochaines années), le site de la Sucrierie représente un potentiel majeur dans le cadre des projets qui figureront dans le PCDR.

Une table-ronde a donc été organisée en mai 2014 avec tous les acteurs actuels ou potentiels concernés par la réaffectation du site. L'objectif de la table-ronde était de permettre à l'ensemble des acteurs d'exprimer leurs demandes afin qu'elles soient intégrées dans la réflexion en cours. Ont été abordés les projets suivants : crèche, aménagement des bassins en réserve naturelle, résidence pour personnes handicapées, structure d'accueil pour personnes âgées, parc d'activité économique, piscine, hall sportif, lien avec la rénovation de la Chapelle des Carmes en pôle socioculturel, etc.

En vue de la préparation de cette table-ronde, l'Équipe d'AAU² de la FRW, a effectué une visite du site afin de conseiller la Commune.

Dossier « Quartiers nouveaux »

Le dossier de la sucrierie n'ayant plus présenté d'avancées majeures avant la fin de l'année 2015 (reconnaissance du site en SRPE, acquisition par la Région wallonne et introduction par la Commune d'une candidature dans le cadre de l'AMI « Quartiers nouveaux³ »), ces acteurs n'ont plus été réunis avant le début de l'année 2016.

La Commune a communiqué avec la population sur ses actions pour la réhabilitation de ce site ; présentation à la CCATM en février 2016 et à la CLDR en avril 2016 (cf. p.28), publication d'articles dans le bulletin communal (en mars, juin et septembre 2016).

En mars 2016, une nouvelle table-ronde a été organisée en vue de présenter le dossier de candidature de la Commune dans le cadre de l'AMI « Quartiers nouveaux », et ce avant son introduction afin de s'assurer que les partenariats et projets y avancés reflétaient bien les intentions de chacun.

La Commune s'est adjoint les services d'un bureau d'avocats spécialisés en aménagement du territoire pour l'aider à mettre en œuvre les procédures nécessaires à une réhabilitation intégrée et respectueuse du cadre rural de l'entité.

Elle a également relancé un comité de suivi réunissant les différentes instances publiques et privées directement ou potentiellement concernées par cette réhabilitation.

² Rebaptisée « Assistance Territoire & Patrimoine » (ATePa) à la fin de l'année 2014.

³ Le Ministre DI ANTONIO a lancé cet AMI en novembre 2015 à destination des Communes et du secteur immobilier afin d'encourager le développement de quartiers exemplaires et novateurs où le cadre et la qualité de vie sont au cœur des projets.

La candidature de la Commune pour l'AMI « Quartiers nouveaux » fut introduite fin mars 2016 auprès du Ministre. Mais elle n'a pas reçu son soutien (les communes retenues ont été publiées sur le site Internet du Ministre Di Antonio à la fin du mois de juin ; Brugelette n'y figurait pas).

Objectifs du projet (dossier repris en annexe 2)

Le quartier nouveau de la sucrerie « un jardin habité au fil de la Dendre »

- Un projet de cohésion sociale
 - Intégration de personnes en situation de handicap
 - Logements divers
 - Maison multiservice et potager collectif
- Des espaces naturels au cœur du projet
 - Bassins de décantation
 - Le parc public
 - La promenade de la Dendre
- Une nouvelle dynamique économique intégrée au tissu local
 - Zone économique - PME
 - Atelier rural



IV. PHASE D'INFORMATION

IV.1. INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL

La FRW a présenté les spécificités d'un A21L au Conseil communal lors de la séance du 21 **décembre 2011**. Au terme de cette présentation, le Conseil a décidé de mener conjointement une ODR et un A21L.

IV.2. INFORMATION AU PERSONNEL COMMUNAL

La FRW a présenté les principes d'une ODR et la démarche A21L au personnel communal le 22 **octobre 2013** (la majorité du personnel y a participé ; ils étaient une vingtaine).

IV.3. INFORMATION À LA POPULATION

Calendrier des séances

Une séance d'information a été tenue dans chaque village de l'entité.

Village	Date	Local
Brugelette	05/11/2013	Centre culturel ⁴
Gages	14/11/2013	Salle communale (Ancienne école communale)
Attre	19/11/2013	Salle communale (Ancienne cure)
Cambron-Casteau	25/11/2013	Église Saint-Vincent
Mévergnies	05/12/2013	Salle « Au P'tit Paroissien »

Objectif

L'objectif principal était d'informer la population brugelettoise de la mise en route d'une ODR/A21L et de l'inviter à y participer activement.

Canaux de communication

Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour communiquer les dates des séances (cf. Annexe 3 pour visualiser les supports) :

- Un communiqué a été adressé à la **presse locale** et une conférence de presse a été tenue le 22 octobre 2013 ; 3 journalistes (La Dernière Heure, Le courrier de l'Escaut et NoTélé) y ont participé et ont relayé l'information (cf. Annexe 4) ;
- Des **affiches** ont été placées dans la majorité des commerces et lieux de passage de l'entité ;
- Un **toutes-boîtes** a été distribué fin octobre ;
- Un article a été publié dans le **bulletin communal** de septembre 2013 ;
- Un article a été placé sur le **site Internet communal** ;
- Un **blog**⁵ a été créé par les AD.

Les participants ont été interrogés sur la manière dont ils ont été informés de ces séances ; le toute-boîte, suivi du bouche-à-oreille sont les deux canaux privilégiés.

Méthodologie de consultation

Pour chaque séance, un même support PowerPoint présentait :

- La philosophie du Développement rural durable ;
- Les aspects pratiques de l'ODR (acteurs, ligne du temps) ;
- Des réalisations menées dans le cadre d'ODR suivies par la FRW en Wallonie picarde.

⁴ Rebaptisé « Écuries du parc » par le Conseil communal à la fin de l'année 2014.

⁵ <http://odrbrugelette.blogspot.be/>



Au terme de l'exposé, les participants étaient invités à réagir, et à s'exprimer sur les atouts et faiblesses de leur commune et aux pistes d'actions à mener pour améliorer leur cadre de vie.

Participation

Plus d'une centaine de personnes a participé aux séances d'information, soit en moyenne vingt-six participants par séance.

Village	Date	Nombre de participants
Brugelette	05/11/2013	30
Gages	14/11/2013	22
Attre	19/11/2013	27
Cambron-Casteau	25/11/2013	28
Mévergnies	05/12/2013	22



Synthèse des résultats

Les comptes rendus des séances d'information sont disponibles en Annexe 5 ; une synthèse thématique (par mots-clés et selon une structure similaire à celle du Diagnostic socio-économique de la Partie 1 du PCDR) est présentée ci-après.

ODR/A21L

- Détails techniques : procédure d'inscription d'un projet dans le PCDR ;
- Rôle de la population pendant le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PCDR :
 - o rôle de la population dans le choix des projets inscrits dans le PCDR,
 - o rôle de la population dans leur priorisation ;
- Réalisme de la mise en œuvre des futurs projets :
 - o suivi par la Région wallonne,
 - o état des finances communales,
 - o préservation de l'âme des villages ;
- Auteur de PCDR : consultation du diagnostic socio-économique de la Commune.

Valorisation de l'environnement et du cadre de vie (paysage, accessibilité, structure du bâti, ...)

La mobilité est la thématique qui a le plus marqué ces séances d'information.

Trafic lié à l'affluence du parc Pairi Daiza

- Nuisances liées au trafic automobile de visiteurs (files quasi ininterrompues de voitures et de cars aux heures d'entrée et de sortie) :
 - o dans le village de Cambron-Casteau⁶;
 - o dans celui de Gages⁷;

⁶ Depuis avril 2015, une nouvelle route relie la route régionale 'N56' (Mons-Ath) à Pairi Daiza ; elle permet d'alléger la traversée du village de Cambron-Casteau et de sécuriser les abords de la ligne ferroviaire '90' (Mons-Ath).

- Nuisances liées au trafic piéton de visiteurs (entre la halte ferroviaire de Cambron-Casteau et l'entrée du parc Pairi Daiza) :
 - o incivilités (bruit, dépôts de déchets, etc.) ;
 - o pistes d'itinéraires alternatifs sur site propre ou de navettes ;
- Nécessité de mise à jour du PCM pour tenir compte de l'augmentation d'affluence du parc Pairi Daiza depuis sa rédaction (basées sur des données de 2006⁸) ;
- Vitesse excessive des automobilistes, tant visiteurs que brugelettois.

Stationnement

- Stationnement intempestif des visiteurs du Parc Pairi Daiza au cœur de Cambron ;
- Nécessité d'adapter la signalisation routière afin d'en permettre le contrôle par la Police.

Mobilité douce

- Souhait de mener une réflexion sur les sentiers ;
 - o reconnexion des villages entre eux ;
 - o balisage (circuits cyclistes et piétons) ;
 - o lien avec le patrimoine présent sur la commune.

Déchets ménagers

- Sensibilisation de la population à la réduction des déchets ménagers

Biodiversité

- Sensibilisation à la plantation de haies ;
- Proposition d'actions favorables à la biodiversité ;
- Proposition de créer des liens avec le plan Maya de la commune, etc.).

Cadre de vie

- Réaménagement de la Place de Cambron-Casteau

Dynamique de développement (économie locale, commerces, agriculture, tourisme, ...)

Économie

- Interrogations sur la compatibilité entre l'ODR et le développement économique :
 - o Réflexion sur le processus à long terme d'une ODR face aux besoins immédiats des investisseurs ;
 - o Garanties qu'ont les entrepreneurs que les choses vont bouger ;
 - o Interrogations sur les partenariats public/privé ;
- Redéveloppement économique sur le Site de la Sucrierie :
 - o Projet du GACIEB : proposition d'ateliers ruraux pour les petites entreprises ;
 - o Besoin en locaux pour petits indépendants, pour petites sociétés, ...

Tourisme

- Développement du tourisme local :
 - o Nécessité pour le développement économique de Brugelette (car en intensifiant les flux de personnes sur la commune, l'entreprenariat local serait encouragé).

⁷ Un nouveau projet routier visant à contourner le trafic routier en dehors de ce village est à l'étude depuis le premier semestre 2016 par le SPW.

⁸ Entre 2006 et 2015, le nombre de visiteurs a triplé (en 2015, plus d'un million et demi de visiteurs).

Cohésion sociale (logement, petite enfance, seniors, culture, santé, sport, vie associative, communication ...)***Patrimoine & histoire locale***

- Redynamisation de l'entité par la valorisation du patrimoine et de l'histoire locale (notamment le passé carrier de la commune) ;
- Devoir de mémoire ;

Petit patrimoine local

- Valorisation du petit patrimoine (fontaines le long des circuits de marche par exemple)

Culture

- Valorisation de l'art dans l'entité.
- La culture doit également comme moteur du développement de Brugelette :
 - o via la réaffectation de la Chapelle des Carmes en un espace socioculturel,
 - o via le réaménagement du Site de la Sucrierie.

Vie associative

- Manque de locaux pour la vie associative :
 - o Absence de local de réunion à Cambron-Casteau ;
 - o Transformation de la cure d'Attre en un lieu de réunion pour les associations ;
 - o Projet de salles polyvalentes à la Chapelle des Carmes ;
- Manque de coordination entre les associations ;
- Nécessité d'encourager les festivités, les ducasses, ... ;
- Rôle des propriétaires de la salle NatFil⁹ dans le dynamisme associatif (ex : la fête d'Halloween).

Jeunesse

- Nécessité d'espaces de rencontre pour les jeunes de l'entité (lieux avec accès à internet, espaces de convivialité, ...).

⁹ Cette salle a fermé ses portes en 2015.

V. PHASE DE CONSULTATION

V.1. ENTRETIENS INDIVIDUELS

V.1.1. Objectifs

Outre le fait d'affiner la perception du territoire et des dynamiques en place et d'enrichir le diagnostic établi pour l'auteur de projet, ces entretiens permettent d'assurer la diffusion des informations concernant l'ODR par le biais des personnes rencontrées et d'identifier les réseaux et structures actives sur le territoire pour la mise en vie de l'ODR.

V.1.2. Publics et structures rencontrées

La liste de personnes rencontrées (cf. Annexe 6) fut établie par la FRW en concertation avec la Commune. Ces personnes représentent la plupart des structures actives sur le territoire de l'entité dans les domaines les plus variés (monde associatif, entrepreneurial, social, touristique, etc.).

V.1.3. Méthodologie de consultation

Les 25 entretiens ont suivi un canevas similaire :

- La FRW présente en quoi consiste une ODR ;
- La (ou les) personne(s) rencontrée(s) présente(nt) :
 - o la structure qu'elle(s) représente(nt) ;
 - o les projets que cette structure mène ;
 - o les constats positifs ou négatifs sur le territoire communal ;
 - o les améliorations souhaitées.

V.1.4. Synthèse des résultats

L'ensemble des comptes-rendus de ces entretiens sont consultables en Annexe 7.

Les noms des personnes ou structures rencontrées, ainsi que les projets qu'elles mènent ne sont pas repris ci-après. L'accent est mis sur leurs considérations à propos de la vie dans l'entité et des projets ou améliorations à y apporter (par mots-clés et selon une structure similaire à celle du Diagnostic socio-économique de la Partie 1 du PCDR).

Valorisation de l'environnement et du cadre de vie (paysage, accessibilité, structure du bâti, ...)

- Site de la Sucrierie :
 - o Fermeture de la Sucrierie :
 - perte d'identité, morosité, ...
 - déclin économique
 - o Bâtiments administratifs cédés à la Commune : non réaffectés (réaffectation envisagée en locaux pour les associations) ;
 - o Réaffectation du site pour du logement et des petites entreprises ;
- Mobilité :
 - o Nouvelle route d'accès à Pairi Daiza
 - o Manque de transports en commun
 - o Manque de sentiers balisés pour piétons et cyclistes
 - o Délimitation de zones de stationnement (à proximité de l'Administration communale, des écoles, des gares)

Dynamique de développement (économie locale, commerces, agriculture, tourisme, ...)

- Camping de Brugelette :
 - o Plan HP
 - o Gens du voyage
 - o Ancien beau site
- Économie :
 - o Création du GACIEB
 - o Disparition des commerces de proximité

- Relance du marché hebdomadaire
- Manque de services
- Activités créatives pour les jeunes pour développer leur esprit d'entreprendre (MCA)
- Tourisme :
 - Château d'Attre
 - Promotion du tourisme local « vert »
 - Développement de l'économie liée au tourisme (HORECA, prêt/réparation vélos, ...)
 - Valorisation du patrimoine carrier de Mévergnies

Cohésion sociale (logement, petite enfance, seniors, culture, santé, sport, vie associative, communication ...)

- Mentalités des villages et hameaux
 - Passé des différents villages :
 - Gages : village agricole où il y avait « une vache à chaque porte » ; les habitants étaient assez individualistes ;
 - Mévergnies : village carrier où les ouvriers étaient assez solidaires ;
 - Brugelette : village qui regroupait la majorité des services et métiers libéraux ;
 - Attre : village, son château et son châtelain généreux (il offrait des cahiers et des sabots aux enfants des ouvriers d'Attre et Mévergnies) ;
 - Cambron : village où le « petit peuple » était mis à l'écart de la noblesse (à l'église par exemple).
 - Esprit de clocher :
 - Chaque hameau organise sa propre ducasse (Ducasse des Montils, Ducasse Saint-Michel à Mévergnies, Ducasse d'Attre, Ducasse du 15 août au Centre Brugelette, ...) ;
 - Chaque village a sa propre culture
 - Pairi Daiza : « citadelle assiégée » (le parc fonctionne dans l'enceinte de ses murs et fait l'objet de critiques virulentes de la part des riverains)
 - Fusion ratée des communes
- Cohésion sociale :
 - Village dortoir
 - Méconnaissance entre voisins
 - Fêtes des voisins
 - Population très mouvante
 - Pas d'information pour les nouveaux habitants
 - Renforcer les dynamiques villageoises
 - Ducasses (Attre, Mévergnies, Montils, ...)
- Services à la population :
 - Absence de bureau de police de proximité
 - Manque d'une résidence service pour les personnes âgées (site Lucas)
 - Bâtiments communaux (rénovation et réaffectation des bâtiments existants)
 - Communication déficiente (entre associations et par la Commune)
 - Chapelle des Carmes
- Culture et patrimoine
 - Coordonner la participation aux Journées du patrimoine
 - Parc communal :
 - Bel espace
 - Manque d'entretien des équipements sportifs
 - MCA active sur le territoire de Brugelette

V.2. GROUPES DE TRAVAIL

V.2.1. Calendrier

Dates	Thématiques	Lieux	Personnes ressources
Jeudi 23/01/2014	Patrimoine Histoire locale Aménagement du territoire	Attre Ancienne cure	Historien local (Christian CANNUYER) Service Urbanisme (Véronique GASPARD)
Mardi 28/01/2014	Culture Vie associative Jeunesse Sport	Brugelette Centre Culturel	MCA (Anne LELEUX) Maison des Jeunes (Kelly BOUTIQUE & Didier FLORKIN) Envolées des Arts (Michel JAMSIN) Service Culture (Anne LENAIN)
Mercredi 05/02/2014	Économie Agriculture Tourisme	Gages Salle communale	GACIEB (Michel NIEZEN)
Lundi 10/02/2014	Mobilité (sentiers et sécurité)	Brugelette Centre Culturel	Police (Christine WALLEMACQ, Henri VANBERGHEM & Grégory GODIN) Les Sucriers (Michel POPULAIRE, Erik SIRAUT) Citoyenne investie pour les sentiers (Andrée VOS)
Jeudi 20/02/2014	Logement Énergie Social	Attre Ancienne cure	CPAS (Jean MOREL) Conseillère en logement (Karolina KOWALSKA) Plan HP (Marie FERAIN)
Mardi 25/02/2014	Environnement Propreté Développement durable	Gages Salle communale	Contrat Rivière Dendre (Maxime COLIN) CRASEN (Frédéric DE WEIRELD) ANPEM (Guy LEMAIRE)

V.2.2. Campagne de communication

A la mi-janvier 2014, des toutes-boîtes ont été envoyés, ainsi que des courriers et courriels personnalisés aux personnes ayant laissé leurs coordonnées lors des séances d'information et des entretiens individuels.

Une conférence de presse a été proposée à la même période.

V.2.3. Déroulement

Les groupes de travail ont été tenus selon un canevas fixe :

- Présentation générale d'une ODR et d'un A21L, et des prochaines étapes propres à Brugelette ;
- Présentation des données issues du diagnostic socio-économique de Brugelette réalisé par JNC, complétées par les éléments issus de la consultation citoyenne des étapes antérieures ;
- Interpellations, réactions et questions du public.

V.2.4. Résultats

V.2.4.1 Participation

Plus de 175 participations ont été observées ; ce qui correspond à **une centaine de participants** distincts car plusieurs personnes ont participé à plus d'un GT.

Le tableau ci-après reprend leur ventilation par date de réunion.

Date	Thématiques abordées	Nombre de participants	Nombre de personnes ayant laissé leurs coordonnées
23/01/2014	Histoire, Patrimoine & Cadre vie	37	33
28/01/2014	Culture, Vie Associative, Sport & Jeunesse	35	34
05/02/2014	Économie, Agriculture & Tourisme	26	21
10/02/2014	Mobilité	35	32
20/02/2014	Logement, Énergie & Social	21	19
25/02/2014	Environnement, Propreté, Développement durable	21	19



Au total, **86 personnes** ont laissé leurs coordonnées lors des **groupes de travail** (il y a eu au total 158 inscriptions, mais certaines personnes ont laissé leurs coordonnées à plusieurs séances). Parmi ces personnes, 38 ont marqué leur intérêt pour la **CLDR**.

La liste des participants à ces GT est présentée en Annexe 8.

Notez que pour chacun de ces GT, les structures plus spécifiquement concernées par les thématiques ont été conviées (cf. colonne 'personnes ressources' du tableau en page 13). Elles étaient pour la plupart présentes et ont répondu aux questions de la population dans leurs domaines de compétences.

V.2.4.2 Synthèse par thématique

Cette partie synthétise les interpellations, réactions et questions du public ; elle est présentée selon une structure similaire à celle du Diagnostic socio-économique de la Partie 1 du PCDR. L'ensemble des comptes rendus des groupes de travail est disponible en Annexe 9.

Les réclamations ponctuelles (par exemple, éclairage public défaillant, taque d'égout bouchée, etc.) ont été directement relayées au Service Travaux, et les réponses concernant les questions relatives au déroulement d'une ODR ont été fournies en séance.

Valorisation de l'environnement et du cadre de vie (paysage, accessibilité, structure du bâti, ...)

Cadre de vie

Brugelette manque de bancs publics mais ceux placés sont rapidement vandalisés.

Cambron-Casteau est aujourd'hui confondue avec Pairi Daiza ; elle a perdu son caractère bucolique. Gages a également perdu sa quiétude en raison du trafic lié au parc Pairi Daiza.

Absence d'éclairage autour du terrain de foot (dans le parc communal de Brugelette), ce qui provoque un sentiment d'insécurité.

Site de la sucrerie

L'inscription du site dans une reconnaissance en SRPE implique l'acquisition par une instance publique¹⁰.

La réflexion sur les fonctions auxquelles pourra répondre la réhabilitation du site doit se faire à l'échelle communale. Certains besoins définis à cette échelle pourront être remplis sur ce site.

Les finalités notamment pressenties pour le site sont : l'industrie, la culture, l'accueil des personnes âgées, le sport.

¹⁰ La Région wallonne a acquis le site le 27 novembre 2015.

Patrimoine naturel

Les anciens bassins de décantation de la sucrerie représentent un potentiel pour le développement de la nature.

La Dendre est un élément identitaire pour la population brugelettoise ; elle pourrait être au centre d'un projet « Val de la Dendre ».

Patrimoine bâti

Les éléments classés dans le parc Pairi Daiza ont dû être déclassés pour le non-respect de leurs spécificités.

Trafic lié à l'affluence du parc Pairi Daiza

Un groupe de citoyens ('Pour une meilleure mobilité à Brugelette') s'est réuni pour discuter des solutions envisageables pour réduire les nuisances liées au trafic de Pairi Daiza principalement dans le village de Gages (contournements routiers, sens de circulation, etc.). Ces propositions ont été relayées en GT.

Il faut encourager le recours au train pour l'accès au parc Pairi Daiza (promotion du ticket « B-excursions » combiné pour l'entrée au parc et l'accès en train, augmentation des fréquences de trains aux heures d'affluence, etc.).

Création de parkings de délestage à proximité des haltes ferroviaires de la ligne 90 (de Denderleeuw à Jurbise), amélioration de la signalétique routière directionnelle vers le parc Pairi Daiza pour favoriser le recours aux voiries régionales, implémentation de ces itinéraires dans les logiciels GPS, création de routes régionales de contournement pour éviter les agglomérations villageoises¹¹, ... sont des suggestions pour réduire les nuisances liées au trafic du parc Pairi Daiza (qui s'accroît encore davantage avec l'arrivée programmée des pandas¹²).

Trafic de transit de poids-lourds

Une meilleure signalétique et un meilleur contrôle de celle-ci sont souhaités pour interdire le trafic de poids-lourds sur certaines voiries. Ces interdictions doivent permettre une plus grande quiétude des riverains sans compromettre le développement économique (intimement lié au transport routier).

Mobilité douce

Une première étape serait de réaliser l'inventaire des chemins et sentiers de l'entité¹³ afin de cibler les tronçons à améliorer (entretien, création d'accotements dédiés aux piétons et/ou cyclistes, etc.), de créer des itinéraires de promenade touristiques (au fil de la Dendre notamment) et des liaisons entre les villages.

L'implication de citoyens dans l'entretien et l'utilisation des sentiers existe déjà sur Brugelette ; elle sera à encourager.

PMR

Il faudrait plus de stationnement pour les PMR, sur la Grand-Place de Brugelette et à proximité des services.

PCM

Il est important de se projeter dans l'avenir pour cerner les besoins futurs en matière de mobilité (développement du parc Pairi Daiza, réhabilitation du site de la Sucrerie, etc.).

¹¹ Celle permettant de contourner Cambron-Casteau par le Sud a été inaugurée en avril 2015.

¹² Le parc les a accueillis dès février 2014.

¹³ La Province du Hainaut, en collaboration avec la Commune de Brugelette, a réalisé un inventaire de terrain de ces chemins et sentiers durant le premier semestre 2016.

Transports en commun

La gare est un pôle d'attractivité majeur.

Énergie

Les projets d'énergie alternative (photovoltaïque) sont intéressants s'il y a une consommation proche et continue. Un tel projet doit se réaliser à côté d'une importante infrastructure publique ou privée tel que pourrait contenir le projet de réaménagement du Site de la Sucrerie.

Un projet éolien d'envergure ne peut pas être développé sur l'entité car elle se trouve en zone d'exclusion (en raison de la proximité de la base aérienne militaire).

Des projets de biométhanisation ont déjà été étudiés par des agriculteurs de l'entité ; ils ne sont pas réalisables actuellement. Une station de biométhanisation sur le site de la Sucrerie a également été envisagée ; la réflexion pourrait être relancée en fonction des activités qui y seront accueillies.

Une initiative du CPAS est la construction de logements passifs (et prioritairement destinés aux personnes à mobilité réduite) ; ils seront construits sur la Place Maurice Sébastien¹⁴.

Des initiatives d'achats groupés d'énergie pourraient être envisagées par la Commune.

Environnement

Il faut que la commune joue un rôle d'exemple en matière de protection de l'environnement (p.ex. : planter des haies sur des talus ou des terrains communaux).

L'impact de Pairi Daiza sur la qualité de l'eau de la Dendre prête à discussions : le parc affirme que la qualité de l'eau est meilleure en aval qu'en amont de son site ; les riverains en doutent.

Déchets ménagers et assimilés

Quelques suggestions sont faites pour réduire les déchets ménagers : distribution de poubelles par la Commune, formations au compostage, informations sur les alternatives possibles aux cannettes dans les écoles, mise en place de poubelles à puces, etc.

Les comportements de la population en matière de gestion des déchets sont déterminés par le mode d'organisation mis en place par les pouvoirs publics.

La politique de Pairi Daiza en matière de gestion des déchets a été évoquée (réflexions menées en matière de compostage et de biométhanisation notamment).

Propreté publique

De nombreux dépôts sauvages (localisés et diffus) sont présents dans l'entité. La répression de ce type d'infraction ne peut être sollicitée auprès de la Police de l'Environnement ; elle est du ressort de la Police ou d'un agent constatateur (Brugelette n'en dispose pas).

Le Patro organisait auparavant une Semaine de la Propreté, mais les parents des enfants ont estimé que ce n'était pas leur rôle. Lors des GT, la Commune a été invitée à prendre le relais¹⁵.

Grâce à la présence du Château d'Attre et de Pairi Daiza sur son territoire, Brugelette bénéficie de deux agents « Wallo-net »¹⁶. En 2010, une enquête de la Région Wallonne a montré que ces personnes remplissaient bien leurs fonctions.

Un bac pour les déjections canines pourrait être aménagé à l'entrée du parc communal.

¹⁴ Ils ont été inaugurés le 20 mai 2016.

¹⁵ Depuis 2015, la Commune épaula des groupes de citoyens pour leur participation à l'action « Grand Nettoyage de Printemps » organisée par la Région wallonne – cf. lots « zéro » p. 38.

¹⁶ Subsidés à l'engagement de personnel dédié à l'entretien et à la propreté d'espaces publics, en particulier à proximité de lieux touristiques.

Agriculture et environnement

Les agriculteurs, en particulier les jeunes, sont de plus en plus sensibles aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (pratiques culturales réduisant les risques d'érosion des sols, plantations de haies, etc.¹⁷).

Dynamique de développement (économie locale, commerces, agriculture, tourisme, ...)**Commerces de proximité**

Afin de relancer la dynamique économique locale, notamment par le maintien et l'implantation de commerces de proximité au centre de Brugelette, plusieurs suggestions ont été émises :

- aménager la place de Brugelette pour favoriser le redéploiement du commerce ;
- améliorer l'accessibilité par les transports en commun (ex. : actuellement, absence des TEC sur Gages) ;
- développer le logement car la commune de Brugelette est bien située par rapport aux pôles d'attractivité (Ath, Mons, Ghislenghien,...) ;
- développer les services à la population (ex. : médecins, banques,...) pour rendre la commune plus attractive ;
- adapter les horaires d'ouvertures des commerces (après 18h et le dimanche matin) aux horaires à la population (principalement employée en dehors de l'entité) ;
- ...

ZAE – Site de la Sucrierie

Un espace dédié au développement économique pour les petites entreprises sur le site de la Sucrierie a été plébiscité pour plusieurs motifs :

- ne pas dédier uniquement la zone à l'habitat pour éviter d'en faire une zone dortoir ;
- avoir un impact positif sur la mobilité, en offrant des emplois locaux (réduisant les déplacements domicile-travail) ;
- offrir pour les petites entreprises une alternative aux grandes zones d'activité économique ;
- relancer une dynamique économique sur Brugelette.

Les activités développées sur le Site de la Sucrierie devront cependant être compatibles avec les zones d'habitat proches (très petites entreprises, artisans,...).

Soutien aux nouveaux indépendants

Il faut donner un maximum d'informations aux entrepreneurs et aux candidats entrepreneurs ou commerçants : cela peut se faire via l'union des classes moyennes.

Il faut remédier au déficit de connaissance entre entrepreneurs et organiser des rencontres.

Impact de Pairi Daiza sur le développement économique

Brugelette ne bénéficie pas directement de retombées économiques liées à la fréquentation du parc Pairi Daiza. Les commerces existants n'accrochent pas les visiteurs à la sortie du parc, et de nouveaux commerces ne se créent pas sur les itinéraires de sortie.

Les nuisances liées à la présence du parc sur le territoire, principalement dues au trafic généré par sa fréquentation, ont même un impact négatif sur l'attractivité tant résidentielle qu'économique de l'entité.

Un dialogue entre les citoyens et les représentants du parc doit être amorcé pour y remédier¹⁸.

¹⁷ La cellule GISER du SPW a effectué une étude sur le territoire brugelettois et conseillé les agriculteurs concernés par les mesures à prendre pour réduire les risques de coulées boueuses.

¹⁸ Pairi Daiza a invité les citoyens de Cambron-Casteau à une rencontre le 17/01/2015 au Vieux Chaudron à Attre concernant les nuisances sonores, visuelles et liées au trafic du parc pour les Cambronnois.

Agriculture

Une cellule communale d'informations agricoles pourrait être créée pour des informations sur les mesures mises en place par différentes structures pour les agriculteurs, les subsides, etc.

Il faut protéger l'activité agricole, notamment en gardant un maximum de terres affectées à l'agriculture.

Le tourisme à la ferme et les hébergements ne sont pas très développés : cela pourrait constituer une source de diversification et un apport financier complémentaire.

Il serait intéressant de développer des produits locaux issus des fermes locales, comme cela se fait déjà dans les communes voisines (ex. : Slow Food à Silly).

Actuellement, très peu de gens s'approvisionnent chez les producteurs brugelettois.

L'expérience de l'asbl « Le début des haricots » est citée comme exemple à suivre pour développer les techniques de culture alternatives et les circuits courts.

Il faudrait développer un « marketing agricole », organiser des rencontres avec des personnes qui peuvent répercuter l'information auprès de leurs réseaux, et faire connaître les initiatives.

Tourisme

Le camping « « Parc & Loisirs » de Brugelette accueille essentiellement de l'habitat permanent. Il a définitivement fermé ses portes le 31 août 2016. La commune est toujours sous convention Plan HP et actuellement il ne reste plus qu'une personne à reloger.

Il y a un manque de cohérence au niveau des instructions supracommunales pour la gestion de ce site : son inscription par la Région wallonne dans un Plan HP et l'obligation par le Ministère fédéral de l'intérieur d'y autoriser de nouvelles domiciliations.

Par ailleurs, le site est un chancre ; plusieurs arrêtés ont été pris par la Commune pour le déclarer insalubre. Sa reconversion en camping « vert » devrait être envisagée (ex. : Huttopia en France).

Un tourisme « local » complémentaire à celui offert par le parc Pairi Daiza doit être développé. Il faut accentuer l'hébergement touristique (gîtes et chambres d'hôtes de charme) et mettre en valeur le patrimoine local (le village de Cambron qui a beaucoup de charme, le château d'Attre,...). Il faut créer des promenades balisées, et proposer des activités (marché de produits locaux le dimanche,...) pour que les visiteurs puissent passer du temps sur la commune.

La Commune de Brugelette n'est pas identifiée en tant que telle au niveau de la Maison du Tourisme de Wallonie picarde ; c'est Pairi Daiza qui est renseigné.

Certaines initiatives sont cependant en cours : le balisage des points-nœuds pour le schéma directeur cyclable de Wallonie picarde intégrant Brugelette.

Le potentiel de la vallée de la Dendre doit être développé.

Cohésion sociale (logement, petite enfance, seniors, culture, santé, sport, vie associative, communication ...)

Petit patrimoine local

Il manque un inventaire de ce qui existe comme patrimoine brugelettois (ex. : fontaines de Cambron-Casteau, retables de l'Église de Cambron-Casteau, mur d'enceinte de l'ancien Château Goffinet, etc.). Cet inventaire devrait être à usage local et permettrait de se réapproprier son entité. L'ASBL Marcel Thémont pourrait être partie prenante dans ce projet.

L'initiative du MAP (Mévergnies, Art et Pavés) vise à mettre en valeur le passé de Mévergnies (carrier, viaire, etc.).

Patrimoine immatériel

Il est proposé d'instaurer des cafés-mémoires ou tout autre projet qui viserait à valoriser le vécu des villages¹⁹.

Culture

La Chapelle des Carmes pourrait redevenir un pôle culturel majeur ; elle a déjà joué ce rôle dans le passé. Ce projet prévoit une salle polyvalente et des salles de réunion à l'étage²⁰.

La culture, ce n'est pas que l'art. La culture c'est aussi l'artisanat local, le stylisme, le folklore, etc. Il faut donc adopter une vue globale lorsqu'on parle de projets culturels.

Il est essentiel de tenir compte de la réaffectation du Site de la Sucrierie dans l'objectif de développement culturel.

Il est également nécessaire de tenir compte de la Dendre dans ce développement.

Il est peut-être intéressant d'élaborer un projet autour de Mons 2015²¹.

Les églises des 5 villages sont également des lieux qui ont un rôle dans le développement culturel et dans la vie associative (p.ex. des spectacles musicaux).

Les écoles prêtent régulièrement des locaux aux associations, notamment pour des événements culturels (hall multisport de l'école communale, l'IMP Sainte-Gertrude).

Il existe des salles sur Brugelette pour le monde associatif, mais la plupart sont privées. Ceci peut constituer un frein à leur location.

CCATM

La CCATM²² peut apporter ses compétences dans le suivi des dossiers communaux, notamment celui de la Sucrierie.

Gouvernance et accès à l'information

Le toute-boîte est un des vecteurs communaux d'information.

Il n'y a plus de valves communales à Cambron, Attre et Mévergnies. Or, il s'agit d'un réel besoin pour ceux qui ne savent plus se déplacer jusqu'à Brugelette ou qui n'ont pas accès à Internet.

Il manque un espace de dialogue dans le site internet communal. En effet, l'information qui s'y trouve n'est que descendante. Il est essentiel, pour la vie associative, de mettre à jour le site Internet communal. On pourrait penser à un module où les associations peuvent y remplir elles-mêmes leur agenda.

Jeunesse et l'accueil de la petite enfance

Malgré l'accès gratuit aux Brugelettois des plaines de jeux du parc Pairi Daiza, la demande en aire de jeux pour enfants dans les villages est prégnante. En effet, une offre de proximité est souhaitée ; le parc communal est suggéré (centralité de l'entité).

En 2003, un projet d'aire de jeux qui alliait biodiversité et sport est resté dans les cartons ; il pourrait être actualisé.

¹⁹ « Villach'People - D'ailleurs, ils sont d'ichi » un projet de la MCA en 2016 y contribue - cf. Lots « zéro » p. 40.

²⁰ Le permis d'urbanisme a expiré en novembre 2015 ; le subside du Patrimoine a été octroyé mais celui de la FWB ne l'a pas été ; la Commune ne disposant pas des fonds suffisants pour assumer ce projet et le subside Patrimoine ne couvrant qu'une partie du coût total, les travaux n'ont pas pu être entamés – le projet devra donc être réintroduit.

²¹ Brugelette a participé à la Marche des géants dans le cadre des « 400 coups » (animations en Wallonie picarde pour « Mons 2015 ») – cf. Lots « zéro » p. 39.

²² La CCATM a été mise en place en juin 2014.

La charge d'entretien, la crainte du vandalisme et la responsabilité communale de ce type d'infrastructures peuvent être des freins à leur mise en œuvre.

Si le projet voit le jour dans le parc communal, la Maison de Jeunes pourrait être associée au contrôle social et à la maintenance du site. Le Patro pourrait également être partenaire.

Services aux seniors

Le CPAS offre des services aux seniors (repas à domicile, aide-ménagère, etc.).

Il a également un projet de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite devant la gare de Brugelette²³.

Il faut proposer une offre en logements adaptés pour les personnes âgées (maison de repos, Résidence-services, béguinage ou autre). Elle peut être associée à une crèche dans une optique intergénérationnelle.

Ce type d'infrastructure ne peut pas être pris en charge financièrement par la Commune.

Il faut inciter les commerçants à se rendre à domicile, à effectuer des livraisons, ... pour les personnes âgées qui n'ont plus les moyens de se déplacer. Il n'y a plus de magasins à Brugelette et les personnes âgées doivent parfois se déplacer loin pour faire des achats. On pourrait envisager la venue d'un camion ambulant qui se déplacerait d'un village à l'autre. Pour un tel projet, il faut développer l'attractivité économique de Brugelette.

Santé

Il n'y a pas de maison médicale à Brugelette.

Il faut, par exemple via le bulletin communal, publier une liste des professions libérales liées à la santé et au bien-être présentes sur le territoire de Brugelette et de Chièvres (commune voisine).

Sport

Une cafétéria pour le football était prévue mais n'a pas encore pu être mise en place.

Logement

Sept appartements sont gérés par l'AIS (AIS) sur le territoire de Brugelette.

Le CPAS est propriétaire de nombreux logements publics.

Le prix de l'immobilier sur Brugelette est « dans la moyenne » ; mais n'est pas nécessairement abordable pour tous. Si l'immobilier est moins cher, c'est parce que la commune a moins d'attrait (commerces, ...). Il faut replacer le prix de l'immobilier dans son contexte.

Le prix des appartements est relativement élevé sur l'entité (environ 150.000 euros). Par contre, le prix des terrains est moins cher que dans les communes limitrophes. Dans le diagnostic de JNC, les maisons 4 façades sont considérées comme une faiblesse (en terme énergétique). Or, c'est ce que les gens veulent et recherchent.

L'offre en logement public doit encore être étoffée, notamment en vue d'atteindre le taux de 10% du parc de logement imposé par la Région wallonne, et diversifiée (pas uniquement des logements sociaux mais aussi des logements tremplins et à loyer modéré par exemple).

Il existe une taxe communale sur les logements inoccupés. Un délai est laissé au propriétaire entre le premier constat d'inoccupation et la décision de sanction par le Collège communal. Par ailleurs, des solutions sont cherchées avec lui, par exemple, la mise en location du bien via l'AIS.

Les réserves foncières sont limitées, d'autant que les propriétaires ne sont pas forcément désireux de les vendre.

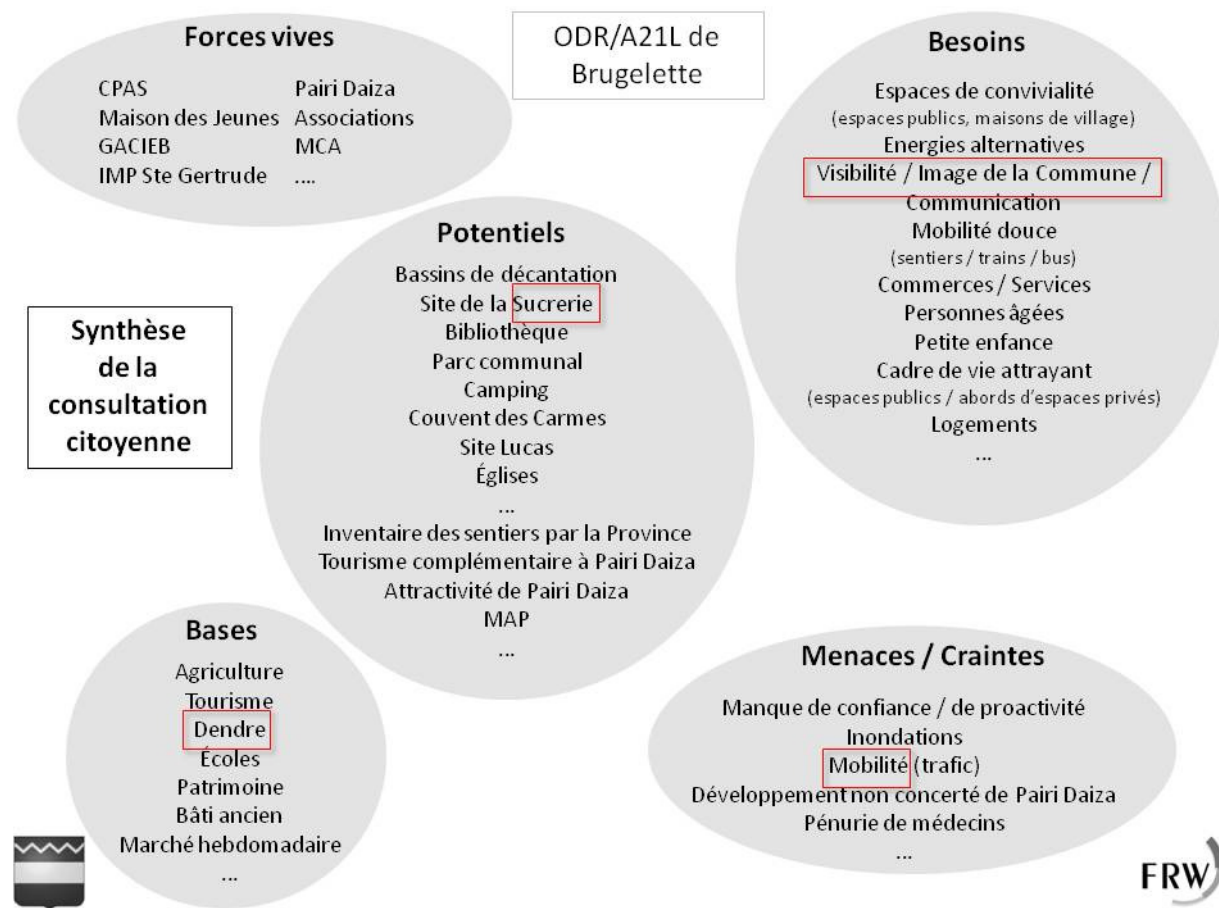
²³ Il a été inauguré le 20 mai 2016 – cf. Lots « zéro » p. 40.

Social

La problématique de l’habitat permanent au sein du camping et le relogement des personnes concernées sont préoccupants.

VI. DESIDERATA DE LA POPULATION

En vue de l'ébauche des grandes lignes de la stratégie du PCDR, une synthèse de la consultation citoyenne, par mots-clés (avec les éléments les plus récurrents encadrés en rouge), a été élaborée par la FRW (cf. schéma ci-après) et présentée au Collège communal et à la CLDR au premier semestre 2015.



Une série de besoins pour **améliorer la qualité de vie des Brugelettois**, mais également **l'image renvoyée par leur entité** ont été évoqués : offre plus étoffée en logements publics, aménagements des espaces publics, augmentation de l'offre d'accueil de la Petite enfance, offre en logements et services adaptés aux personnes âgées, etc.

Pour la localisation de la plupart de ces fonctions, le **Site de la Sucrerie** a été plébiscité. L'acquisition de cette propriété privée par la Région wallonne²⁴ est souhaitée par la Commune et la population. Sa grande superficie (une soixantaine d'hectares), sa proximité au village Brugelette (quelques dizaines de mètres de la Grand-Place, du Parc communal, de la Chapelle des Carmes, de la Maison des Jeunes, etc.), son histoire ancrée dans le passé collectif (sucrerie implantée à la fin du XIX^{ème} siècle et fermée au début du XXI^{ème} siècle), la qualité biologique de ses anciens bassins de décantation, ... sont autant d'éléments qui justifient la réhabilitation de ce chancre industriel.

La population souhaite qu'elle et la Commune y soient associées.

Par ailleurs, pour la réponse à ces besoins, une analyse de l'offre en bâtiments communaux a également été souhaitée.

²⁴ La Région wallonne a acquis le site le 27 novembre 2015.

Pour mener de nouveaux projets, la Commune pourra compter sur les **nombreuses associations et structures** qui sont actives sur son territoire, et dont la plupart a marqué son intérêt de collaborer à la mise en œuvre du PCDR.

Les menaces potentielles au développement harmonieux de la Commune sont principalement le **trafic de transit** (poids-lourds et visiteurs de Pairi Daiza) et le **manque de confiance en l'avenir** des Brugelettois.

L'implication de la Commune et des citoyens dans cette ODR/A21L est perçue comme une opportunité de dépasser ces craintes et de co-construire de manière positive l'avenir de l'entité.

La nécessité de fédérer la population autour d'une **identité commune et forte** est apparue comme primordiale.

Cette identité s'est naturellement tournée vers la **Dendre** (et un affluent, la Dendrelette, permettant de relier Gages). En effet :

- elle est connue de tous les Brugelettois ;
- elle est naturelle ;
- elle est neutre de toutes connotations politiques, culturelles, religieuses ;
- le noyau bâti brugelettois a été construit sur ses rives ;
- elle sillonne toute l'entité ;
- ...

C'est cet élément fédérateur, évoqué à de nombreuses reprises par la population, qui servira de liant au PCDR.

VII. COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

VII.1. APPEL À CANDIDATURE

L'appel aux candidatures a été opéré de plusieurs manières :

- Lors de chaque GT, les missions de la CLDR ont été présentées et les participants ont été invités à marquer leur intérêt pour la CLDR ;
- Une invitation personnalisée a été adressée à chaque personne ayant participé à une ou plusieurs étapes de l'ODR (séances d'information, interviews ou groupes de travail) soit par courriel, soit par courrier papier ;
- Des affiches ont été apposées aux valves communales (Annexe 10) ;
- Une information fut placée sur le site Internet communal (Annexe 11) ;
- Un communiqué de presse a été adressé aux contacts de presse de la Commune par l'agent relais communal ; une conférence de presse a été tenue le 30 avril (la Dernière Heure en fait le rappel dans son édition du dimanche 04 mai 2014 – cf. Annexe 12).

Les candidatures ont été centralisées auprès de l'agent relais communal ; la date de clôture des inscriptions a été fixée au 16 mai 2014.



VII.2. COMPOSITION

VII.2.1. Composition de juin 2014 à août 2016

Au terme de l'appel à candidature, 52 candidatures valides ont été déposées.

Concernant les représentants du Conseil communal, ce dernier a décidé de désigner 6 représentants de la « Liste du Mayor-CdH-PS » et 2 représentants de la liste « MCB » (Mouvement citoyen de Brugelette).

La CLDR est donc composée du nombre maximal de membres, à savoir 60.

Cette composition, telle que validée par le Conseil communal en séance du 03 juin 2014, est disponible en Annexe 13.

VII.2.2. Mise à jour de la composition en août 2016

La composition de la CLDR, dans sa fraction citoyenne, a été revue en séance du 06/07/2016 de la CLDR, et approuvée en séance du Conseil communal du 25/08/2016 (cf. Annexe 14). Il s'agit de cinq démissions (trois départs volontaires, un décès et un déménagement) et de cinq candidatures (trois candidatures spontanées et deux invitations ciblées en vue de refléter encore mieux la population – un agriculteur et le propriétaire du Château d'Attre).

VII.3. CALENDRIER ET SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE LA CLDR

Date de la réunion	Présents	Excusés	Absents	Invités
19/06/2014	48	5	7	1
09/12/2014	27	19	14	2
15/12/2014	30	11	19	3
30/06/2015	27	6	27	8
22/09/2015	19	8	33	7
09/11/2015	23	9	28	1
21/04/2016	28	8	24	8
06/07/2016	19	5	36	4
13/09/2016	10	2	48	1
11/10/2016	29	2	29	3

L'ensemble des comptes-rendus (et leurs annexes) des séances de la CLDR sont disponibles en Annexe 15.

VII.3.1. Séance du 19 juin 2014 – Installation

Cette première séance de la CLDR a réuni un public nombreux. Outre une présentation de l'ODR/A21L et des missions de la CLDR, les membres ont pu examiner le règlement d'ordre d'intérieur.

Moyennant trois modifications, le ROI²⁵ est approuvé à l'unanimité.

Après quelques échanges sur le fonctionnement de la CLDR et les étapes d'un A21L, les membres se sont retrouvés autour d'un verre de l'amitié.

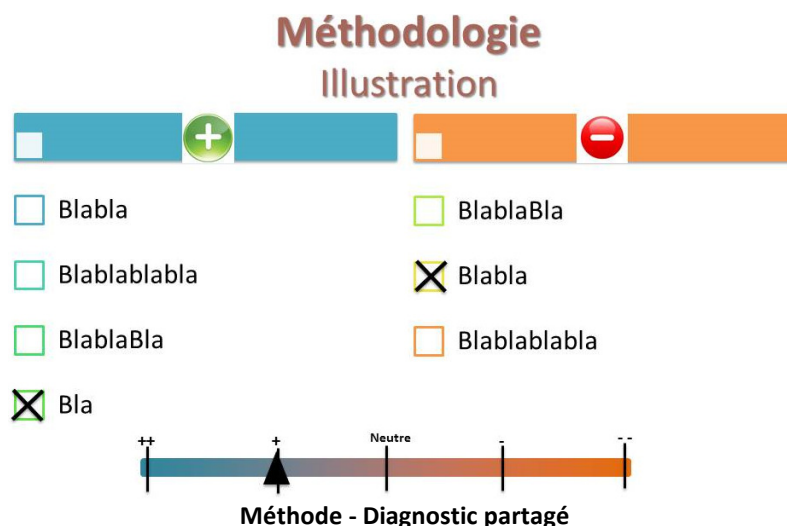


VII.3.2. Séances des 9 et 15 décembre 2014 – Diagnostic partagé

L'objectif de ces deux séances était d'aboutir un diagnostic partagé du territoire.

La matière disponible à ce stade était constituée d'une part, du diagnostic objectif découlant de l'analyse socio-économique (partie 1 du PCDR) réalisée par le bureau d'études JNC, et d'autre part, des avis donnés par les participants aux séances d'information de l'ODR, aux réunions de groupes de travail et aux entretiens ciblés.

²⁵ Ce ROI a été approuvé par le Conseil communal en séance du 1^{er} juillet 2014 (cf. Annexe 16).



La méthodologie aux deux séances fut la suivante, pour chaque thématique :

- Présenter un diagnostic croisé (éléments objectifs et subjectifs) mais volontairement sans relief, via des listes d'éléments positifs et négatifs ;
- Confirmer (et/ou nuancer) et compléter les constats ;
- Indiquer si la CLDR a une perception positive ou négative de la thématique en ce qui concerne Brugelette, via le positionnement d'un curseur (de très satisfaisant à très insatisfaisant) ;
- Cibler les constats sur lesquels agir prioritairement, via des croix placées à côté des éléments positifs et/ou négatifs.

Au total, une vingtaine de thématiques ont été abordées en séances plénières. Les résultats ont été transmis par la suite au bureau d'étude JNC pour servir de base à la construction de la stratégie du PCDR.

Outre ce travail, au terme de chaque séance, un appel à « Ambassadeurs » a été lancé auprès des membres afin de proposer un maximum d'activités à l'évènement « Wallonie Week-end Bienvenue » les samedi 16 et dimanche 17 mai 2015.

VII.3.3. Séance du 30 juin 2015 – Stratégie & Liste des projets

Cette séance a été ouverte à des acteurs du territoire (le CPAS, la MCA, le Château d'Attre, le Contrat Rivière Dendre, un agriculteur et l'Administration communale). Plusieurs d'entre eux avaient marqué leur intérêt pour l'ODR, et seront probablement sollicités pour le lancement de l'un ou l'autre projet du PCDR. Envisager avec eux la stratégie vise à s'assurer de la cohérence des actions menées sur le territoire, et à leur permettre de comprendre le contexte dans lequel se présenteront les projets développés ultérieurement.

Après un bref rappel en images des principaux atouts et faiblesse de l'entité, JNC présente l'enjeu majeur pour la commune : un développement territorial durable autour d'une identité forte fédérant les 5 villages. Le concept proposé pour y concourir est celui de jardins au fil de la Dendre.

La stratégie s'articule comme suit : deux défis principaux, Brugelette un jardin à vivre, et Brugelette un jardin à partager, chacun décliné en 5 objectifs.

La CLDR est en accord avec la stratégie, et est prête à adhérer au concept de jardins.

Certaines pistes d'actions ont été présentées en même temps que les objectifs.

L'ensemble des pistes d'actions potentielles exprimées par la population dans le cadre de l'ODR et suggérées par JNC a été listé.

Afin de s'assurer de l'adéquation de ces pistes d'action avec la stratégie de développement du PCDR, il a été proposé à la CLDR de :

- Passer en revue ces pistes de projet ;
- Définir l'objectif principal auquel ce projet pourrait concourir.

Après un survol rapide en sous-groupe :

- Les pistes de projets permettent de concourir à la réalisation de l'ensemble des objectifs ;
- Il est demandé de réfléchir à la nécessité d'une maison médicale, et le cas échéant à son positionnement dans les objectifs actuels ou d'en définir un supplémentaire ;
- Un objectif de durabilité est proposé ; il est répondu qu'il s'agit d'un objectif transversal à l'ensemble de la stratégie et qu'il ne doit donc pas être formalisé comme objectif mais être développé tout au long de la stratégie.

VII.3.4. Séance du 22 septembre 2015 – Travail sur les fiches-projets

Une liste des projets est distribuée aux membres. Outre l'intitulé, sont précisés (quand ils sont déjà connus), la localisation, les porteurs ou partenaires du projet, les conditions préalables à la mise en œuvre du projet, des remarques éventuelles et une description. Les autres pistes de projets évoquées lors de la consultation dans le cadre de l'ODR sont reprises sur une autre feuille ; il s'agit soit de projets en cours ou déjà réalisés (« lot 0 »), soit incombant davantage à des structures privées, soit des rénovations de bâtiments communaux sans affectation proposée.

Après un rappel de la stratégie et une présentation succincte des intitulés de projets par JNC, les membres de la CLDR sont répartis en trois groupes pour passer en revue les pistes de projets du PCDR. L'objectif est de préciser les contours de ceux-ci afin de planifier leur réalisation.

VII.3.5. Séances du 09 novembre 2015 – Priorisation des projets

L'ensemble des projets est passé en revue accompagné d'une proposition de priorisation (basée sur des paramètres objectifs : porteur de projet connu, disponibilité foncière, conditions préalables, ...). Celle-ci tient compte des éléments évoqués lors des phases précédentes de consultation, ainsi que d'éléments fournis par la Commune ou le bureau d'étude.

La CLDR suggère de modifier la programmation de deux projets :

- Avancer à court terme la promotion du covoiturage (fiche n°34) ;
- Reculer à long terme la reconnaissance de la bibliothèque (fiche n°23).

Elle émet également toute une série de remarques et suggestions pour le contenu des fiches.



VII.3.6. Séance du 21 avril 2016 – Réhabilitation du Site de la sucrerie

La réhabilitation du Site de la Sucrerie préoccupe la Commune depuis sa fermeture en 2008.

Les avancées des derniers mois dans ce dossier sont exposées à la CLDR. Une présentation des démarches en cours est faite par la Commune (rappel des procédures mises en place depuis 2008, grandes orientations données dans le cadre de la reconnaissance en SRPE, inscription du projet dans l'AMI « Quartiers nouveaux » lancé par le Ministre Di Antonio, etc.).

Au terme de l'exposé, la CLDR a interrogé la commune sur la faisabilité financière du projet, le devenir des anciens bâtiments administratifs, la cohabitation du nouveau quartier avec le noyau villageois existant, la promotion de la mobilité douce, la mixité sociale envisagée au niveau du nouveau parc de logements, un partenariat avec Pairi Daiza, et sur la poursuite du projet dans le cas où le dossier « Quartiers nouveaux » ne serait pas retenu.

La CLDR a également marqué son intérêt de participer au concours-photos organisé par la FRW sur le thème « Ensemble pour des villages vivants ».

VII.3.7. Séance du 06 juillet 2016 – Présentation des fiches-projets

JNC a présenté les esquisses et les estimations budgétaires des fiches-projets programmées à court terme. Sont mises en avant les principales modifications et nouveautés apportées par rapport à la présentation faite en novembre 2015.

Notons notamment :

- CT01²⁶ - *Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Brugelette* : ajout d'un tronçon, de la Place de la Résistance au parvis de l'église ;
- CT03 - *Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune (Jeux inter villages...)* - *Développer l'offre culturelle locale* : mise en vie de ce projet par la MCA en 2017 ;
- CT04 - *Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre et de ses abords en une Maison de village et deux logements* : rénovation du corps principal de l'ancienne cure de deux logements, et de l'annexe en salle de village ;
- CT05 - *Réhabiliter l'ancienne école communale de Gages et ses abords en une Maison de village et deux logements* : rénovation en deux logements du bâtiment connexe à la salle communale ;

L'ensemble des projets à moyen et long termes n'est pas présenté par la FRW, mais uniquement ceux pour lesquels JNC a apporté des nouveautés.

Notons notamment :

- MT02 - *Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre – Créer une structure d'accueil (et aménager ses abords) dans le Parc communal de Brugelette* : rassemblement dans une même infrastructure des vestiaires sportifs, une buvette et kiosque ;
- MT04 - *Viabiliser le Site de la Sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux* : présentation par le GACIEB du partenariat public-privé décidé avec la Commune, et de l'esquisse d'architecte pour une zone artisanale d'entreprises ; précision par la FRW de la complémentarité d'un atelier rural à ce complexe ;
- LT12 - *Réhabiliter la Chapelle des Carmes en Maison rurale* : ajout de ce projet à long terme car il doit être revu (le projet initial n'ayant pas bénéficié du subside de la FWB, et le permis ayant expiré ;

La composition de la CLDR y a été revue en raison de cinq démissions et cinq nouvelles candidatures.

²⁶ Cette fiche a été renumérotée CT06.

VII.3.8. Séance du 13 septembre 2016 – Concours photos de la FRW

Cette réunion était exclusivement consacrée au concours-photo organisé par la FRW et intitulé «Ensemble pour des villages vivants ». Quatre membres de la CLDR ont souhaité y participer et 15 photographies ont été sélectionnées collégialement.

Les auteurs des cinq photos gagnantes ainsi que les personnes de contact dans les CLDR concernées seront prévenus mi-novembre.

Les cinq photographies lauréates seront publiées dans un Cahier spécial. Elles seront aussi visibles sur le site frw.be dès la mi-novembre et sur la page Facebook de la FRW.

VII.3.9. Séance du 11 octobre 2016 - Approbation de l'avant-projet de PCDR et choix de la première convention-faisabilité

L'objectif de la réunion portait sur l'approbation de l'avant-projet de PCDR et le choix des trois projets prioritaires.

Les membres de la CLDR ont approuvé unanimement le contenu de l'avant-projet de PCDR et ont choisi par un vote écrit les trois projets prioritaires :

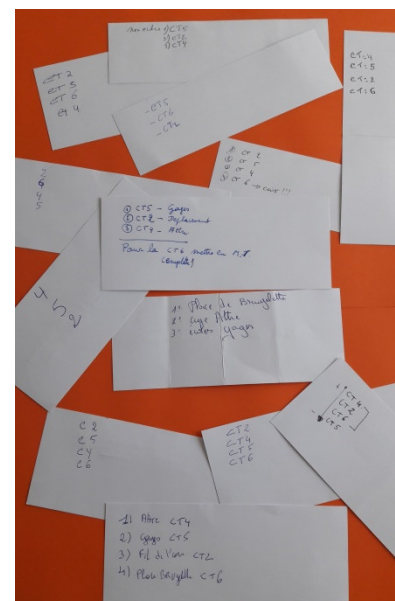
CT02 : Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal.

CT04 : Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en maison de village et logements

CT05 : Réhabiliter l'ancienne école de Gages en maison de village et logements

La fiche-projet CT02 qui vise à aménager un axe structurant, un itinéraire lent à vocation quotidienne et touristique, au fil de la Dendre et de la Dendrette pour relier l'ensemble des villages et espaces publics majeurs de la commune sera activée dans un premier temps par le GT sentiers qui identifiera les tronçons potentiellement aménageables par de l'entretien (défrichage, débroussaillage...) et pouvant être pris en charge par des bénévoles et le service travaux de la commune (un budget de 50.000€ a été inscrit au budget 2017). Les liaisons demandant des travaux plus conséquents feront l'objet d'une demande de convention-faisabilité.

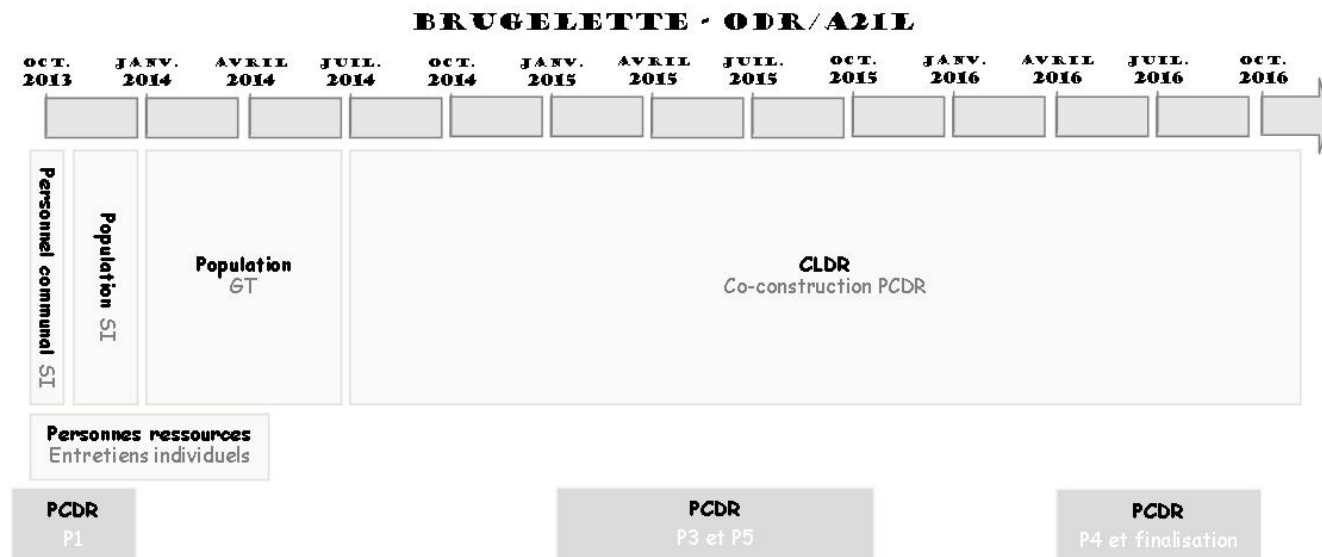
La demande de convention-faisabilité 2017 portera donc sur la fiche CT04 – Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en maison de village et logements.



VIII. CONSULTATIONS CIBLÉES

A divers stades de l'ODR/A21L, des consultations ciblées ont été nécessaires. Il s'agissait soit d'interroger un groupe de population spécifique ou d'obtenir plus de précisions sur un sujet donné.

Le calendrier ci-après est proposé afin de pouvoir situer dans l'ODR/A21L les moments où ces consultations ont été opérées.



VIII.1. THÉMATIQUES CIBLÉES

Lors des GT, les participants ont demandé à approfondir deux thématiques, la mobilité douce et la sécurité routière. Ces thématiques ont été abordées spécifiquement.

VIII.1.1. Mobilité douce

En mars 2014, un GT dédié à la mobilité douce a donc été proposé. Les participants ont repéré, sur carte et par village, les chemins et sentiers pouvant servir pour des déplacements utilitaires (reliant des lieux de vie).

A l'issue de cette séance, ils ont manifesté l'intérêt de se réunir à nouveau pour faire le même exercice pour des déplacements de loisirs (reliant des points d'intérêt touristique). Ce fut chose faite en mai 2014 (*travail qui a servi à l'inventaire de la Province du Hainaut en 2016*).

VIII.1.2. Sécurité routière

En avril 2014, la sécurité routière a été abordée. Par un travail en sous-groupe par village, les principales problématiques, les objectifs à atteindre ainsi que les pistes de solutions à apporter pour y répondre ont été identifiés.

VIII.2. TRAVAIL SUR LE CONTENU DES FICHES-PROJETS

Afin de pouvoir étayer certaines fiches-projets, des tables-rondes ou des rencontres ont été organisées.

VIII.2.1. Vie associative et culturelle

Une table-ronde à destination des structures actives dans la vie culturelle et associative de Brugelette a été réunie en juin 2014. Les besoins en locaux pour le monde associatif, le projet de la Chapelle des Carmes, la coordination du monde associatif²⁷ ont notamment été abordés.

²⁷ Relayé dans la fiche CT03 « Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette ».

Afin de permettre une bonne adéquation entre l'occupation des bâtiments communaux et les besoins en locaux des associations, une table-ronde plus spécifique à cette dimension-là a été organisée en septembre 2015. Un formulaire avait été établi pour cerner ces besoins. Une deuxième séance a été organisée le mois suivant en raison d'un problème de communication de la première date. De nombreuses associations ont répondu, soit en séance soit par retour de formulaire, à la Commune. Les éléments recueillis ont notamment permis de justifier les besoins pour les deux maisons de village (rénovation de la Cure d'Attre²⁸ et de la Salle communale de Gages²⁹), ainsi que de la Maison multiservices³⁰.

VIII.2.2. Cœur de Brugelette

Afin d'affiner la fiche-projet relative au réaménagement du cœur du village de Brugelette, le SPW/DGO1 a été contacté en novembre 2015 afin de connaître les limites exactes de la voirie régionale (N 523) entre l'assiette de la voirie régionale et l'espace public communal.

Ce service ne dispose plus de plans permettant de définir son emprise. Il conviendra donc de redéfinir ces limites avant l'activation de ce projet.

VIII.2.3. Déplacement au fil de la Dendre

A la demande de JNC, le GT Sentiers a été réuni en janvier 2016 afin d'obtenir plus de précisions pour la rédaction de la fiche-projet relative aux déplacements doux au fil de la Dendre.

Sur base des deux GT organisés au premier semestre 2014 (cf. p.13), l'une sur les liaisons utilitaires et l'autre sur des balades, JNC a reporté le réseau viaire brugelettois sur carte. Celle-ci a servi de base à la création d'un maillage complet pour relier l'ensemble des villages de l'entité, au fil de la Dendre.

Le GT avait marqué sa volonté de s'investir dans un nouveau projet concret lors du débriefing de l'évènement organisé en octobre 2015 (cf. p.36). Il fut donc réuni en mai 2016. Le travail de maillage de JNC lui fut présenté afin de cibler le ou les tronçons à réhabiliter en 2016. Mais l'appropriation de ce travail fut mal aisée. La séance servi donc à suggérer un maillage plus réaliste.

Une autre session fut tenue en juin 2016 pour définir les actions concrètes à mener en 2016. Plutôt que la mise en valeur d'un nouveau tronçon, il a été convenu qu'un fléchage des liaisons existantes serait réalisé par les membres.

VIII.2.1. Rencontre avec la MCA

La MCA ayant été associée à la construction du PCDR (entretien individuels, invitations à plusieurs séances de la CLDR, contribution active à l'évènement Semaine des Sentiers 2015, etc.), elle avait connaissance de la stratégie du PCDR et des projets y développés.

Dans le cadre de sa propre stratégie, elle a donc incorporé un projet s'intégrant aux deux stratégies. Elle a rencontré la Commune et la FRW en avril 2016 afin de présenter un projet pour 2017³¹. Il consistera à la mise sur pied d'un évènement collectif. Des ateliers seront proposés dans chaque village en vue de créer des œuvres lumineuses et représentatives de l'âme du village. Ces dernières seront ramenées en cortège via les cheminements piétons au parc communal pour concourir à la création d'une œuvre collective. Un évènement festif destiné à tous les Brugelettois y sera organisé comme apothéose de cette organisation. Le monde associatif y sera également associé.

VIII.2.2. Rencontre avec le Groupe One

Le Groupe One est une structure qui accompagne des porteurs de projet tout au long de leur processus de création d'entreprise.

Il dispose d'une antenne sur Brugelette ; il a notamment accompagné l'installation d'une nouvelle fleuriste sur la Grand-Place de Brugelette en octobre 2015.

²⁸ CT04 « Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements »

²⁹ CT05 « Réhabiliter l'ancienne école de Gages en Maison de village et logements »

³⁰ LT07 « Créer une maison multiservices »

³¹ Ce projet permettra de mettre en œuvre la fiche CT03 « Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette ».

Suite à sa participation aux tables-rondes « sucrerie » organisées au premier trimestre 2016, il a demandé à prendre connaissance des projets du PCDR en lien avec le développement économique de la Commune. Une rencontre avec la Commune et la FRW a eu lieu en avril 2016 ; les grandes lignes des projets suivants ont été évoqués : cellule d'information agricole, structure d'accueil pour la petite enfance, parc d'activité économique rural, développement touristique local (y compris des structures d'hébergement), logements publics, résidence pour personnes âgées. Certaines de ces fiches³² leur ont également été adressées en juin 2016 pour remarques éventuelles avant la présentation à la CLDR (cf. « Pré-relecture des fiches-projets du PCDR », ci-dessous).

VIII.2.3. Interpellation par le AMO ARPEGE

L'AMO Arpège collaborant avec la Maison des Jeunes les Chardons et occupant, de ce fait, régulièrement le parc communal, a pris contact en avril 2016 avec la FRW pour prendre connaissance des projets du PCDR en lien avec ce site.

Les fiches-projets y liées³³ lui ont été adressées en juin 2016 pour remarques éventuelles avant la présentation à la CLDR (cf. « Pré-relecture des fiches-projets du PCDR », ci-dessous).

VIII.2.1. Agriculture

Plusieurs agriculteurs ont participé à des GT (notamment le GT Sentiers). L'un d'eux a été invité à plusieurs reprises à la CLDR afin qu'il puisse représenter le monde agricole dans les discussions menées. Ce dernier a par ailleurs rejoint officiellement la CLDR comme membre (cf. Conseil communal du 25/08/2016).

Afin de s'assurer de la pertinence de la mise en place d'une cellule d'information agricole (fiche-projet CT10), un panel d'agriculteurs brugelettois a été contacté par téléphone en avril et mai 2016. Ils ont interrogé leurs confrères (via des contacts informels) et ont marqué leur intérêt pour que la Commune soit active dans le relais d'informations à leur destination.

VIII.2.2. Pré-relecture des fiches-projets du PCDR

Après une première présentation des fiches-projets au Collège communal en date du 08/06/2016, et avant la présentation à la CLDR (séance du 06/07/2016, cf. p.28), une pré-relecture de fiches-projets du PCDR a été proposée.

Des services communaux (Logement, Travaux, Environnement, ...) et des instances extérieures (CCATM, MCA, CPAS, Maison des Jeunes, AMO Arpège, GACIEB, IMP, Contrat Rivière Dendre, Groupe One, etc.) ont été invitées à relire une sélection d'entre elles (en fonction des leurs domaines de compétences) afin d'émettre les remarques et suggestions utiles.

Parmi ceux-ci : des membres de la CCATM, le Secrétaire du GACIEB, la coordinatrice de la Bibliothèque de Brugelette, le Président de l'ANPEM, le Directeur général de l'IMP Sainte Gertrude, le coordinateur du Contrat Rivière Dendre, l'Inspectrice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les services Logement, Travaux et Urbanisme de Brugelette ont émis des remarques qui ont été relayées à JNC par la Commune début juillet 2016.

VIII.3. CONSULTATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR

L'ensemble des parties du PCDR a été présenté oralement et approuvé par la CLDR. Le document écrit, avant son approbation, a donc été soumis durant le mois d'août 2016 à la relecture de cette commission, ainsi que des services communaux et des instances non-communales actives sur le territoire brugelettois.

³² MT03 « Viabiliser le site de la sucrerie - Créer une structure d'accueil pour la Petite Enfance », MT04 « Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux » et LT11 « Créer un home pour personnes âgées »

³³ MT02 « Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette »

De nombreuses personnes ont pris connaissance des documents constitutifs du PCDR : membres de la CLDR, membres de la CCATM, membres du Conseil communal, membres du personnel communal (services Travaux, Urbanisme, Taxes, Location de salles, Direction générale, ...), Contrat Rivière Dendre, GACIEB, Pairi Daiza, MCA, Groupe One, ... Peu de remarques ont été émises : le document est globalement apprécié (certains lecteurs ont redécouvert leur commune et ont apprécié la vision sur l'avenir proposée), quelques fautes de frappe ou de détails ont été relevées.

Le Collège communal a également formulé quelques remarques.

L'ensemble de celles-ci ont été transmises au début du mois de septembre 2016 à JNC.

IX. PROJETS INITIÉS PAR LA DYNAMIQUE DU PCDR - LOTS « ZÉRO »

Parallèlement à la construction du PCDR, des actions ont été lancées par divers acteurs (citoyens, Commune, AD de la FRW, etc.) de cet ODR/A21L. Elles illustrent le dynamisme et l'enthousiasme de ces derniers et permettent de déjà répondre à certaines demandes exprimées par la population de la construction du PCDR.

IX.1. METTRE EN RÉSEAU LES INDÉPENDANTS BRUGELETTAIS - CRÉER LE GACIEB

En juin 2013, deux indépendants brugelettois décident de créer le GACIEB.

Leurs objectifs sont de se faire se rencontrer les indépendants, de promouvoir le savoir-faire local et de maintenir l'entrepreneuriat local.

Leur projet-phare est la création de locaux à destination des petites entreprises ; il pourrait se concrétiser sur le Site de la sucrerie de Brugelette. Le GACIEB part du constat du manque d'espaces adaptés au travail des petits entrepreneurs et artisans, et a la volonté d'élargir l'offre locale d'emplois.

Fin 2013, le GACIEB rencontrait les AD de la FRW afin d'envisager d'intégrer leur projet dans le PCDR de Brugelette.

Le GACIEB s'est constitué en asbl en mai 2016.

Il a engagé un bureau d'architectes pour réaliser une esquisse du projet de zone artisanale d'entreprises.

IX.2. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CARRIER DE MÉVERGNIES - CRÉER LE MAP

Dans la dynamique citoyenne initiée par l'ODR, un groupe de citoyens de Mévergnies a décidé, en décembre 2013, de se réunir pour mettre en valeur le patrimoine carrier de leur village. Ils ont constitué une association, « Mévergnies, Art et Pavés » (MAP).

Les AD de la FRW ont été invités ponctuellement aux réunions de cette association afin de faire part de leur expérience dans des projets de mise en valeur du patrimoine et de faire des liens avec certains projets du PCDR (notamment, MT01 « Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Mévergnies »).

Leurs objectifs sont la mise en évidence des rues pavées de Mévergnies et l'installation de sculptures en pierre ainsi que de machines et outils en relation avec le traitement de celles-ci, voire la création d'un circuit de découverte sous forme d'une exposition permanente en plein air.

Leur projet principal consiste en la création d'un musée lapidaire (i.e. ayant trait à la pierre) public en plein air.

Leur première concrétisation fut la pose du « Monolithe du Clypot », en référence à la carrière sonégienne qui en a fait don, le 20 septembre 2014, à l'occasion de la Ducasse de Mévergnies.

Leur projet bénéficie du soutien du Fonds Claire et Michel Lemay.

Une première sculpture a été commandée à un artisan local, Xavier Parmentier. Elle est composée de deux pierres de porphyre d'environ quatre tonnes chacune, est intitulée « Roxane », a été posée au Grand Marais à Mévergnies et inaugurée le samedi 15 octobre 2016.



IX.3. METTRE EN VALEUR LES TALENTS DE L'ENTITÉ - ORGANISER UN "WEEK-END WALLONIE BIENVENUE"

Contribuer à l'identité et à la fierté brugelettoise est un des enjeux de ce PCDR. Une première action a été proposée en ce sens en inscrivant la Commune dans l'Opération "Week-end Wallonie Bienvenue". C'est ainsi que les 16 et 17 mai 2015, 47 ambassadeurs brugelettois ouvraient leurs portes pour faire découvrir leurs passions, des lieux exceptionnels et des savoir-faire originaux.



Les AD de la FRW ont initié et coordonné cet événement avec la Commune de Brugelette. Le succès fut au rendez-vous : ambassadeurs et public ont répondu à l'appel.

Notez également l'implication d'une citoyenne dans la mise en page de l'affiche d'appel à ambassadeurs et de la brochure de programmation.



IX.4. PROMOUVOIR LES LOGEMENTS KANGOUROU

En septembre 2015, la Commune a collaboré avec le Service « A toi Mon toit » de l'asbl Compagnons (Association de Promotion du Logement) à l'organisation d'une conférence sur la promotion des logements kangourou. Depuis l'été 2015, un logement de ce type a vu le jour à Brugelette.

La diversification de l'offre en logements locatifs a été souhaitée durant les phases de consultation.

IX.5. PROMOUVOIR L'UTILISATION DE CHEMINS ET SENTIERS POUR LES DÉPLACEMENTS DOUX

Dans le cadre de la consultation citoyenne menée pour l'ODR/A21L de Brugelette, les Brugelettois ont marqué leur intérêt pour les sentiers. Lors des premiers GT sur ce sujet, une liaison utile est apparue comme prioritaire, celle entre Gages et Brugelette.

Il a donc été proposé au GT de participer à l'évènement « Semaine des Sentiers » organisé par Sentiers.be pour remettre l'honneur une liaison douce (piétonne ou cycliste) entre Gages et Brugelette.

Cet itinéraire a été inauguré dans le cadre de la Semaine des Sentiers, le dimanche 18 octobre 2015. Plus de 200 personnes ont participé à la marche et aux animations festives proposées (exposition d'aquarelles 'nature', animations contées, pizzas cuites au feu de bois, circulation en calèche, etc.). Cette réussite est le fruit de l'enthousiasme des citoyens du GT « Sentiers », épaulés par la Commune et la FRW.



En 2016, le GT a décidé de réaliser un fléchage des sentiers et chemins existants pour sillonner l'entité.

IX.6. AMÉNAGER DES VOIRIES EN FAVEUR DES USAGERS LENTS – REFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME A CAMBRON-CASTEAU

La Commune a obtenu un Crédit d'impulsion en 2015 pour la réfection de la Rue Notre-Dame à Cambron-Casteau. Celle-ci vise à la protection des usagers faibles (piétons et cyclistes) : création de trottoirs et matérialisation d'une piste cyclable sur la voirie. Le tronçon concerné va de la halte ferroviaire jusqu'à la Rue à Cailloux. Les travaux sont subsidiés par le Crédit d'impulsion jusqu'à la Rue Tincquois et pris en charge intégralement sur fond propre par la Commune jusqu'à la Rue à Cailloux ; ils devraient être réalisés dans le courant de l'année 2017.

Ce projet contribue à la mise en œuvre d'une portion du projet CT 02 « Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal ».

IX.7. VIABILISER LE SITE DE LA SUCRERIE – PROJET QUARTIER NOUVEAU

Lors de la consultation citoyenne, la réhabilitation du site de la Sucrierie est apparue comme un enjeu de taille pour l'avenir de la commune. Dans la mesure où l'ODR porte sur une réflexion à long terme, le site de la Sucrierie représente un potentiel majeur dans le cadre des projets qui figureront dans le PCDR.

En 2014 et 2015, des tables-rondes entre acteurs potentiellement concernés ont eu lieu ainsi que des visites de terrain pour aboutir en 2016 à une collaboration dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre d'un « Quartier nouveau ». La candidature de Brugelette a été introduite en mars 2016 auprès du Ministre Di Antonio. Malheureusement le dossier n'a pas été retenu. Un comité de suivi réunissant les différentes instances publiques et privées a été relancé en août 2016.

X. ACTIONS ET PROJETS MENÉS PENDANT L'ÉLABORATION DU PCDR

X.1. METTRE EN PLACE UNE CCATM

Lors des GT, la mise en place d'une CCATM avait été souhaitée. La CCATM de Brugelette a été instituée par arrêté ministériel le 24 novembre 2014, suite à la sollicitation du Conseil communal de Brugelette du 3 juin 2014.

X.2. PROPOSER UN SERVICE DE TAXI SOCIAL

Lors des GT, la difficulté pour certaines personnes d'avoir accès aux services et aux commerces avait été évoquée.

Depuis janvier 2015, grâce au soutien du Rotary Club d'Ath, le CPAS peut offrir un service de taxi social à la population.



X.3. SENSIBILISER LA POPULATION BRUGELETOISE À LA PROPRETÉ PUBLIQUE - PARTICIPER À L'ACTION « GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS »

Lors des SI et des GT, l'incivisme en matière de propreté publique avait été pointé du doigt ; il avait donc été demandé que la Commune s'engage à sensibiliser la population.

Pour prendre le relais des associations locales (notamment le Patro), la Commune s'est inscrite, en 2015 et 2016, dans l'opération « Grand Nettoyage de Printemps » proposée par la Région wallonne et a coordonné les citoyens motivés.

X.4. FLUIDIFIER LE TRAFIC LIÉ AU PARC PAIRI DAIZA - CRÉER UN CONTOURNEMENT "SUD"

Les nuisances occasionnées à la population riveraine du Parc Pairi Daiza en raison du trafic automobile des visiteurs ont été soulevées à de nombreuses reprises lors des phases de consultation. Depuis avril 2015, une nouvelle route relie la N56 Mons-Ath à Pairi Daiza ; elle permet d'alléger la traversée du village de Cambron-Casteau et de sécuriser les abords de la ligne ferroviaire 90 (Mons-Ath).

X.5. S'INTÉGRER À LA DYNAMIQUE CULTURELLE DE LA WALLONIE PICARDE - PARTICIPER AUX "400 COUPS" DANS LE CADRE DE MONS 2015

Lors des SI, le parc communal avait été mis en avant comme un espace adéquat pour accueillir des événements culturels.

Dans le cadre de « Mons 2015, capitale européenne de la culture », des communes de la Wallonie picarde se sont associées pour proposer une série d'événements, les « 400 coups ». Un de ceux-ci fut, en août 2015, une « Grande marche des géants » qui s'est terminée dans le parc communal de Brugelette.

Fort du succès de son succès, la CLDR a suggéré que la Commune y organise de manière plus régulière des animations. La concrétisation de la fiche-projet CT03 « Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette » par la MCA (cf. p. 31) y contribuera.

X.6. RÉHABILITER LE SITE DE LA SUCRERIE - ÉTABLIR UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ ENTRE LA COMMUNE DE BRUGELETTE ET LE GACIEB

Le GACIEB, outre le lobbying entrepris auprès du Gouvernement wallon pour l'acquisition du site de la Sucrerie par la Région wallonne, a sollicité la Commune pour l'établissement d'un partenariat public-privé pour l'aménagement d'une zone artisanale d'entreprises sur ce site. Cette proposition a été approuvée par le Conseil communal en séance du 17 mars 2016.

X.7. CONTRIBUER AU BIEN VIVRE ENSEMBLE EN MILIEU RURAL - CRÉER UN ÉVÈNEMENT THÉÂTRAL PARTICIPATIF

La MCA a proposé en 2016 plusieurs actions pour créer du lien social (besoin identifié lors des consultations de la population par la MCA).

« Villach'People - D'ailleurs, ils sont d'ichi », un théâtre-action comme invitation à la rencontre entre nouveaux et anciens villageois a tourné dans les villages de son territoire d'action (Ath, Brugelette et Chièvres) de mai à juin 2016.

X.8. ÉTOFFER L'OFFRE EN LOGEMENTS ADAPTÉS POUR LES SÉNIORS – PROJET IMMOBILIER DU CPAS

Le vendredi 20/05/2016, le CPAS de Brugelette inaugurerait la Résidence Eglantine, 6 nouveaux logements sur la Place Maurice Sébastien à Brugelette. Outre l'adaptation des deux logements du rez-de-chaussée aux personnes à mobilité réduite, le bâtiment a été conçu en basse énergie.

L'absence d'offre résidentielle spécifique pour les personnes âgées a été relayée à chaque étape de la consultation. Ce projet, bien qu'indépendant de l'ODR/A21L car initié préalablement, y est une première réponse.

XI. CONCLUSION

En conclusion la parole a été donnée aux membres de la CLDR qui ont mis de l'énergie et du temps dans la conception de ce nouvel outil de développement.

Quelques extraits :

Faire rêver à un Brugelette « meilleur » a pris beaucoup de temps mais les citoyens sont et restent motivés à travailler ensemble.

C'est la possibilité pour une petite entité rurale comme Brugelette d'obtenir des moyens pour faire avancer les projets. En tant que Conseiller communal, j'apprécie le travail de la FRW et de JNC.

Magnifique projet dans l'ensemble.

Excellente initiative qui offre aux citoyens une participation active aux processus décisionnels.

C'était nécessaire et important de travailler sur l'avenir de notre petite commune. Excellente initiative rassemblant les habitants des différents villages dans un même projet. Une volonté de tous d'aller de l'avant.

Je suis à la fois admiratif de l'équipe d'animation et critique sur l'emploi de trop de mots, schémas, plans... j'attends les réalisations.

Positif, efficace, citoyen, enrichissant.

...

XII. ANNEXES DE LA PARTIE 2

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1.** Actes officiels des autorités communales et régionales concernant l'initiation de l'ODR/A21L à Brugelette et leur suivi par la FRW
- Annexe 2.** AMI Quartiers Nouveaux – Support de présentation à la CLDR et à la presse
- Annexe 3.** Séances d'information - Supports de communication pour l'annonce du calendrier
- Annexe 4.** Séances d'information - Relais du calendrier dans la presse
- Annexe 5.** Séances d'information - Comptes rendus des séances
- Annexe 6.** Entretiens individuels - Liste des personnes et structures rencontrées
- Annexe 7.** Entretiens individuels - Comptes rendus des rencontres
- Annexe 8.** Groupes de travail - Liste des participants aux réunions
- Annexe 9.** Groupes de travail - Comptes rendus des réunions
- Annexe 10.** CLDR - Appel à candidature - Affiches apposées aux valves communales
- Annexe 11.** CLDR - Appel à candidature - Site Internet communal
- Annexe 12.** CLDR - Appel à candidature - Relais dans la presse
- Annexe 13.** CLDR - Composition de juin 2014 à août 2016 - Conseil communal - Approbation
- Annexe 14.** CLDR - Composition à partir d'août 2016 - Conseil communal - Approbation
- Annexe 15.** CLDR - Comptes rendus des séances
- Annexe 16.** CDLR - ROI - Conseil communal - Approbation